



Territoires et solidarités : un enjeu européen

Analyse des politiques et des bonnes pratiques
européennes en matière de responsabilité
sociétale des territoires

Avec l'appui de :



Rédacteurs :

Vanessa **DEWAELE**

Audrey **HOUSIERE**

Jean-Baptiste **MOUGEL**

Denis **STOKKINK**

PRÉAMBULE

La dernière communication¹ de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social marque un tournant. Après de multiples tentatives pour faire rentrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le marché de la concurrence européenne en libéralisant les services et en refusant de reconnaître les spécificités de notre secteur (statuts européens, spécificités des appels d'offres...), cette déclaration donne une place centrale à nos organisations comme acteur de la solidarité sur les territoires. Plus largement, elle affirme son souhait d'une croissance plus juste et plus responsable pour assurer une performance économique durable en Europe. Elle prévoit notamment un fonds de 100 millions d'euros pour soutenir l'innovation sociale et la possibilité de réserver des fonds structurels aux entreprises sociales.

C'est dans ce contexte que la mutuelle CHORUM, dédiée à la protection sociale des salariés et des employeurs de l'économie sociale, a décidé de fournir aux différentes parties prenantes des territoires des clés de compréhension pour créer de nouvelles solidarités au service des citoyens. Réalisée par CIDES, le centre de ressources et d'action de la mutuelle CHORUM pour le développement de l'emploi de qualité dans l'ESS, et le Think Thank Pour la Solidarité, cette monographie consiste en une analyse des politiques et des bonnes pratiques européennes en matière de responsabilité sociétale territoriale.

Face aux problématiques transversales telles que la dépendance, le chômage, le réchauffement climatique..., les acteurs territoriaux doivent aujourd'hui innover pour trouver de nouvelles réponses et collectivités locales et acteurs de l'économie sociale sont étroitement liés. Cette monographie apporte des premières solutions.

¹ Communication de la Commission européenne au Parlement européen, 25 octobre 2011

TERRITOIRES ET SOLIDARITÉS : UN ENJEU EUROPÉEN

SOMMAIRE

Introduction	3
 1. Comprendre le développement local : regards croisés et pratiques en Europe	5
1.1 Une approche latine : le développement territorial durable et solidaire.....	5
1.1.1 Qu'entend-on par développement territorial durable et solidaire ?	5
1.1.2 Développement territorial durable et solidaire et innovation sociale	11
1.2 Une approche anglo-saxonne : le <i>Community Development</i>	13
1.2.1 Qu'est-ce que le Community Development ?	13
1.2.2 Qu'est-ce qui distingue le Community Development des autres démarches ?	16
1.3 Une conception récente et encore peu connue : la responsabilité sociétale des territoires.....	19
1.3.1 Qu'entend-on par « responsabilité sociétale » ?.....	19
1.3.2 Les quatre piliers de la RST	20
 2. La cohésion sociale au cœur des politiques de développement local.....	31
2.1 La cohésion sociale : des définitions et des domaines multiples.....	31
2.2 Les acteurs de la cohésion sociale en France et en Europe	32
2.2.1 Les politiques européennes de cohésion sociale	32
2.2.2 La place des collectivités territoriales	34
2.2.3 Conclusion et perspectives.....	37
2.3 Développer des relations territoriales.....	38
2.3.1 Les relations entre les territoires et l'économie sociale	38
2.3.2 Focus sectoriels.....	43
 3. L'impact des politiques européennes sur le développement territorial durable et inclusif. .	55
3.1 Un budget qui fait débat	56
3.2 Une politique pour un développement territorial harmonieux au niveau européen	59
3.3 Et l'économie sociale dans tout ça ?	62
3.3.1 L'économie sociale et solidaire est un vecteur de la cohésion sociale en Europe.....	64
3.3.2 Pour l'autonomisation du secteur de l'économie sociale	66
 Annexe : présentation des auteurs	72

INTRODUCTION

Si la corrélation entre territoires et solidarités paraît évidente, les modalités que revêt cette relation sont protéiformes. En outre, l'ambition de cette présente étude est d'apporter un nouveau regard sur le sujet et d'en présenter une approche inédite en expliquant et en comparant les moyens existants mis en œuvre dans l'objectif de favoriser le développement territorial local durable. L'économie sociale, l'Agenda 21 et le *Community Development* sont les trois approches analysées dans ce document. Nonobstant leur objectif commun, les outils implémentés varient d'une approche à l'autre et ne s'interpénètrent pas. Ici, il est question d'expliquer de quelle manière le lien entre le territoire et les parties prenantes favorise le développement social, économique, durable et solidaire.

Chaque concept, et chaque analyse est illustré par des bonnes pratiques, provenant de pays européens autre que la France afin d'enrichir l'étude. Face à une situation sociale et économique inédite, la portée de cette étude est manifeste. La solidarité est une conception globale du lien qui unit les Hommes mais qui se décline différemment au niveau local. Chaque niveau de gouvernance est impliqué dans sa mise en œuvre : de l'Union européenne à la collectivité locale, la solidarité est pensée, et appliquée à travers des actions et des projets. L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente une alternative essentielle face aux déficiences de l'Etat et du marché. L'économie sociale est une chance pour nos territoires. En créant et en maintenant de la solidarité et de la durabilité dans de nombreux domaines tels que l'emploi, elle apparaît comme une réponse adéquate aux crises globales ayant un impact local. Aujourd'hui, l'exclusion ainsi que le développement territorial sont des enjeux dont se sont emparées les instances européennes afin de tenter d'y apporter des solutions multiples et les plus adaptées possibles. En effet, une des missions qui incombe à l'Union européenne est de réduire les disparités sur son territoire et de parvenir à un développement durable socialement, économiquement et environnementalement. L'instrument dédié à la réduction des disparités au niveau de l'Union européenne est la politique de cohésion. Cependant, le retour au localisme est indispensable pour assurer un développement durable de nos sociétés et pallier les effets néfastes de la globalisation. Le territoire se voit aujourd'hui exposé à ces conséquences et doit répondre à des problèmes qui sont aujourd'hui en pleine mutation : habitat et logement, action sociale, emploi et formation, éducation, etc. Les réponses politiques apportées à ces questions ont des conséquences sur la cohésion sociale territoriale. Or, on sait que la cohésion sociale est une condition fondamentale de la stabilité. Aucun élu ni aucun autre acteur ne mettra d'ailleurs en cause la nécessaire cohésion sociale territoriale. Mais la construire et la préserver constituent une tâche éminemment difficile pour toutes les parties prenantes et requièrent un travail quotidien et l'implication de tous. Dans ce contexte, la solidarité se pose comme valeur fondatrice d'une action politique qui intègre tous les acteurs dans la conception et la mise en œuvre du projet territorial.

Cet enjeu, l'Union européenne le reconnaît et en fait un axe important de sa politique. A travers sa politique régionale appelée également politique de cohésion, elle tente d'apporter un soutien aux régions pour parvenir à

un niveau de développement uniforme et équilibré et atteindre ainsi les objectifs de croissance qu'elle veut *intelligente, verte et inclusive*. Si l'Europe apporte son soutien aux territoires, ce sont eux qui sont au cœur de l'action. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique intégrée, ils peuvent développer et soutenir des initiatives qui rencontrent des objectifs de cohésion sociale et environnementale. Nombreux sont ceux qui développent déjà des initiatives innovantes en partenariat avec les parties prenantes. A cet égard, les structures d'économie sociale se montrent des partenaires efficaces et fiables, à même de répondre aux besoins des citoyens.

Cet ouvrage collectif a pour objectif de mettre en évidence les clés du succès des partenariats entre les différentes parties prenantes à l'échelle locale ou régionale pour favoriser un développement local qui soit inclusif et durable. Dans une première partie, nous nous attacherons à définir le développement local en nous penchant sur les concepts de développement territorial durable et solidaire et sur le *Community Development* considérant que les deux modèles permettent de rencontrer les objectifs du développement durable. Une deuxième partie s'intéresse aux relations qu'entretiennent les collectivités territoriales, les entreprises classiques et les structures d'économie sociale. Enfin, s'agissant d'un enjeu européen, nous nous sommes intéressés aux perspectives budgétaires qui sont en cours de négociation et qui auront sans aucun doute des implications pour tous les acteurs européens, publics ou privés.

1. COMPRENDRE LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : REGARDS CROISÉS ET PRATIQUES EN EUROPE

Le développement local est un objectif politique, économique et social. Il s'inscrit dans une démarche de progrès qui vise à assurer aux territoires une stabilité politique, économique et sociale qui satisfait l'ensemble des parties prenantes.

Le développement local se concrétise de diverses manières dans les Etats membres de l'Union européenne. Ces différents modèles impliquent à des degrés divers les acteurs présents sur le territoire et qui font ce territoire. Parmi les modèles qui mettent les objectifs du développement durable au centre de leurs activités, le développement territorial durable et solidaire et le *Community Development* font figure d'exemples. Ces deux modèles sont des initiatives territoriales conçues pour répondre à des besoins sociaux et portées par des acteurs locaux. Culturellement, le concept de développement territorial durable et solidaire est davantage une vision latine tandis que le *Community Development* (ou développement communautaire) est une vision anglo-saxonne largement importée dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Semblables sur de nombreux points, ces deux modèles sont rarement comparés et on constate une absence de porosité entre eux qui est regrettable. Dans cette partie, nous souhaitons mettre en perspective ces deux modèles afin de mettre en avant leurs forces.

1.1 UNE APPROCHE LATINE : LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET SOLIDAIRE

1.1.1 QU'ENTEND-ON PAR DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET SOLIDAIRE ?

Le développement territorial durable et solidaire, qui s'appuie sur une politique de responsabilité sociétale des territoires (RST), est un mode de développement et de planification politique. Il vise un développement local qui intègre la cohésion sociale comme un objectif prioritaire. Le développement territorial solidaire s'inscrit dans une logique « *qui implique le partage des ressources en fonction des besoins des différentes localités et régions pour le mieux-être collectif du plus grand nombre* »².

Comme toute construction sociale, le développement local ne fait pas l'unanimité quant à sa définition. Maurice Parodi a relevé les tronc communs des nombreuses définitions apportées au concept :

- « le développement local est un bien collectif qui déborde largement des utilités individuelles de ses bénéficiaires.
- Il s'agit d'un projet de développement global ou intégré d'abord initié de bas en haut, même s'il peut fort bien s'accommoder des aides et interventions apportées de haut en bas.
- Les principes de gouvernance territoriale et d'action publique locale sont étroitement associés à ceux de la participation de la population ou de la société civile.

² Bruno Jean, « Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux », Colloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentavel http://nmd.ufsc.br/files/2011/05/jean_bruno_du_developpement_regional.pdf

- Les trois dimensions du modèle de développement durable se retrouvent au cœur du modèle : pas de projet de développement local s'il n'est tout à la fois économiquement viable (critères d'efficacité), socialement équitable (critères de justice sociale) et écologiquement durable (critères de ménagement de l'écosystème).
- (...) [la stratégie de développement local] s'inscrit donc en réaction par rapport à la stratégie de mondialisation, la délocalisation des entreprises et le démantèlement des filières de production.
- Elle vise à sélectionner les opportunités les plus favorables pour développer de nouvelles marges d'autonomie par rapport aux centres de décision externes.
- La stratégie choisie est nettement de type coopératif : elle joue sur la confiance dans la coordination des acteurs et la construction des réseaux
- Le développement local est d'abord un processus qui s'inscrit dans un temps long.
- C'est aussi une démarche caractérisée par le volontarisme de ses acteurs qui s'inspire d'une « vision » du développement du territoire et se traduit dans une politique publique locale.
- C'est enfin une méthode d'action qui trouve ses applications dans l'observation permanente du territoire et du jeu de ses acteurs, et dans la coordination des acteurs»³.

Pour être efficace, une stratégie de développement territorial durable et solidaire doit remplir les conditions suivantes⁴ :

- Capacité de transformer un ensemble cohérent de domaines de la vie sociale,
- Réalisation sur un territoire pertinent, favorisant l'implication de catégories de population diversifiées (pour éviter la stigmatisation des publics et des quartiers),
- Existence d'une phase de diagnostic partagé pour assurer la pertinence des réponses et créer les conditions d'une connaissance et d'une reconnaissance mutuelle,
- Participation des habitants à la définition des objectifs, stratégies ou modalités des actions,
- Existence d'un partenariat réel d'acteurs locaux,
- Durabilité et évaluation régulière de l'action.

La dimension participative est un élément très important du processus. Ainsi, Dominique-Paule Decoster définit le développement local comme suit : « *Le développement local est un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseaux*

³ Maurice Parodi, « Economie sociale et solidaire et développement local » in Revue internationale de l'économie sociale, n° 296

⁴ Eric Pélisson, « Le développement social local, nouvelle approche territorialisée de la cohésion sociale : préalables méthodologiques indispensables », Colloque Territoires, action sociale et emploi, 22 et 23 juin 2006, Paris

les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité : l'être humain »⁵.

Il s'agit donc d'une approche intégrée de planification politique en ce qu'elle doit prendre en compte toutes les problématiques qui intéressent les collectivités (logement, mobilité, inclusion sociale, urbanisme, enseignement, emploi, etc.) et qu'elle doit, dès sa conception, faire intervenir toutes les parties prenantes actives sur le territoire. Par ailleurs, elle poursuit des objectifs ambitieux en termes de cohésion sociale et de respect de l'environnement. Le développement territorial durable et solidaire renvoie aux objectifs de l'Agenda 21 (voir encadré).

ENCADRE

L'Agenda 21 local

L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992. Ce plan d'actions s'inscrit dans une démarche de développement durable et doit s'appliquer à l'échelon des collectivités territoriales. Il formule des recommandations dans des domaines variés tels que :

- la pauvreté ;
- la santé ;
- le logement ;
- la pollution de l'air ;
- la gestion des mers, des forêts et des montagnes ;
- la désertification ;
- la gestion des ressources en eau et de l'assainissement ;
- la gestion de l'agriculture ;
- la gestion des déchets ;

L'Agenda 21 local est une déclinaison de l'Agenda 21 appliquée à l'échelle d'une collectivité territoriale (commune ou région). Conformément aux principes du développement durable, l'élaboration d'un tel plan et sa mise en œuvre supposent l'implication de toutes les parties prenantes : associations, citoyens, entreprises, politiques.

En général, le plan est pluriannuel et prévoit d'abord un diagnostic, des actions aussi concrètes et multiples que des travaux en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments ou des actions de solidarité. Une évaluation est prévue afin de mesurer les résultats obtenus et ce sur base d'indicateurs préalablement établis.

Le processus d'agenda 21 local est conçu comme une démarche renouvelée, appelée à ne jamais s'arrêter et visant une amélioration continue.

⁵ Igeat, 2006.

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Mise en application d'un Agenda 21 dans une station balnéaire⁶

Localisation : Calvia, Espagne

Partenaires : L'Agenda local 21 a été élaboré avec la collaboration aussi bien du secteur privé que d'ONG ou de la société civile en général. La sélection des participants s'effectue au moyen d'une base de données avec laquelle travaille la mairie. Dans certains cas, la mairie annonce publiquement la possibilité, pour des personnes ou institutions absentes de la base de données, de participer. La mairie est le moteur ou le coordinateur du projet et les entités participantes collaborent en prodiguant leurs conseils, leur opinion et en donnant des idées pour de futurs projets. La mairie s'empare de ces informations et les transmet à ses services afin qu'elles soient intégrées aux projets planifiés.

Description : Au début des années 90, en raison de l'effondrement du modèle touristique traditionnel (« soleil et plage »), la mairie a initié une série de programmes et d'actions qui débouchent en 1995 sur la décision d'impulser une nouvelle stratégie intégrale et à long terme de réorientation du développement touristique et local, avec pour mot-clé : la durabilité. La protection de l'environnement est notamment considérée comme un élément fondamental. C'est ainsi qu'est né l'Agenda 21, avec l'objectif de convertir Calvia aux principes de la Conférence de Rio et du 5ème programme pour l'environnement de l'Union européenne. La ville se fixe également elle-même certains principes clés : la conception intégrée du développement local, la visualisation de différents scénarios alternatifs de futur, le travail avec des indicateurs en lien avec la durabilité et la qualité de la vie locale, l'importance de la concertation avec le secteur privé et la participation citoyenne, la réalisation effective de programmes d'actions à court, moyen et long terme. Elle met donc l'accent sur l'opérabilité de l'Agenda 21. L'objectif est celui d'une régénération intégrale du modèle de développement de la ville avec une concentration des efforts sur la préservation de son patrimoine naturel, la modernisation de son secteur touristique, la récupération et la valorisation du patrimoine déjà sur pied, et la volonté d'enrichir ses ressources humaines.

L'Agenda local 21 de Calvia est le résultat de deux années complètes de travail scientifique et de consultations, auxquelles ont participé des techniciens municipaux, une vingtaine d'experts, et une cinquantaine de personnes représentant la société civile. Au-delà de la démarche partenariale, la principale force du projet réside dans son caractère opérationnel, comme en témoigne la multitude d'actions qui a émergé. La mise en œuvre de l'Agenda 21 s'est vue concrétisée par le biais de plans d'actions. Le premier plan a couvert la période 1997-2007 et le second, les années 2007-2010. Ces documents programmatiques se concentrent sur trois axes : la durabilité du secteur touristique, de la protection sociale et de l'environnement. Un autre aspect majeur du projet concerne sa mise en relation étroite avec d'autres politiques. Par exemple, les personnes en charge de l'Agenda 21 travaillent avec le bureau municipal du changement climatique sur une stratégie locale contre le changement

⁶ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n° 17, 2009, page 462

climatique. Pour illustrer l'opérabilité de l'Agenda 21, voici quelques-unes des actions menées et leurs résultats :

- l'eau : réduction de la dépendance externe dans la distribution des eaux grâce à une dessaleuse, et réutilisation de 60 % de l'eau purifiée grâce aux stations d'épuration dans l'irrigation des jardins, l'agriculture et les terrains de loisirs ;
- les énergies : installation de systèmes modernes de gestion de l'éclairage public, conduisant à une économie de consommation de 15 %, et jusqu'à 60 % sur un site nouvellement aménagé. Plan de formation environnementale dans les collèges et lycées, avec l'accent mis sur les économies d'énergie ;
- les déchets : réduction du volume des déchets non recyclables ramassés grâce à un système de collecte plus efficace ;
- les transports : prise en compte des fortes revendications citoyennes en la matière, avec notamment la modernisation de la flotte, pour permettre l'accessibilité des transports publics à tous. 75 % des véhicules sont ainsi adaptés aux personnes handicapées ;
- l'aménagement du territoire : 68 % du territoire de Calvia est hautement protégé, contre l'urbanisation à outrance notamment ;
- le tourisme : création de « plages durables », dont la qualité environnementale est constamment surveillée et qui sont accessibles aux personnes handicapées. Aménagement de sentiers naturels et de pistes cyclables. Convention de ramassage sélectif des ordures avec les structures hôtelières ;
- la citoyenneté : en plus de l'éducation des élèves de la commune, la ville organise annuellement un programme de nettoyage de la côte ;
- la solidarité internationale : la mairie a un programme d'aides en cas de catastrophes humanitaires, et offre des vacances sur le territoire de la commune à des enfants du Sahara. La ville mène également des actions en faveur du patrimoine culturel.

Contact et informations :

http://www.calvia.com/web/plantilles/jstl/Calvia/principal_Cas.plt?KPAGINA=21&KIDIOMA=2

Développement d'un Agenda 21 dans un Centre public d'action sociale (CPAS)

Localisation : Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Partenaires : CPAS, citoyens, bénéficiaires, un consultant : Pour la Solidarité (PLS)

Description : Dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21, le CPAS de la commune bruxelloise de Woluwe-Saint-Lambert a chargé PLS de la réalisation d'une étude sur l'identification des situations sociales, économiques, environnementales et culturelles de la vie quotidienne du public du CPAS et sur des pistes d'avenir en matière de développement durable.

La Région de Bruxelles-Capitale a innové en apportant un soutien financier aux CPAS (Centres Publics d'Action Sociale) pour mettre en œuvre leur agenda du 21^{ème} siècle. Les CPAS bruxellois interviennent auprès d'un très grand nombre d'habitants. En plus du service social général, ils offrent souvent d'autres services comme la médiation de dettes, l'insertion socioprofessionnelle, l'accueil des primo-arrivants, certains gèrent une maison de repos voire même un hôpital. Gérer plus « durablement » un CPAS c'est définir des objectifs à long terme liés au fonctionnement-même de cette administration parfois tentaculaire, mais aussi liés aux modes de vie de ses bénéficiaires.

A Woluwe-Saint-Lambert, l'Agenda 21 est porté par Caroline Legrand, coordinatrice sociale, avec le soutien du conseiller en environnement, Benjamin Antoine. Soutenus par les responsables des différentes institutions, ils se donnent le temps et les moyens de construire le plan d'actions pour les trois années à venir en collaboration avec les personnels et les bénéficiaires du centre.

Avec PLS, ils ont mis en place une méthodologie qui tient compte des préoccupations et contraintes auxquelles chacun des publics fait face. Des panels d'usagers ont été constitués ou sont en cours de constitution sur base volontaire dans les différentes institutions. La consultation sera clôturée par l'élaboration d'un rapport soumis aux participants au mois de novembre pour validation. Ce rapport sera ensuite fourni à la cellule de pilotage de l'Agenda 21 pour contribuer à la détermination des axes prioritaires pour une gestion durable du CPAS.

1.1.2 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET SOLIDAIRE ET INNOVATION SOCIALE

Le développement territorial durable et solidaire met en avant les notions d'innovations sociale et territoriale. L'innovation territoriale caractérise le processus de développement territorial durable et solidaire. L'innovation sociale vise également à apporter des réponses à des problèmes sociaux ou les méthodes pour atteindre des objectifs de cohésion sociale. Dans un contexte budgétaire difficile, cette innovation sociale prend tout son sens comme le souligne le Président de la Commission européenne : *« La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité. Cette réunion a contribué à forger une réflexion collective sur les moyens de promouvoir l'innovation sociale à tous les niveaux, au profit de nos citoyens comme de nos sociétés »*⁷.

Il n'existe pas de définition officielle partagée par l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale. En 1997, Camille Bouchard propose cette définition : *« toute nouvelle approche, pratique ou intervention ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou pour solutionner un problème social ou socio-économique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des institutions, des organisations, des communautés »*.

L'économiste Nadine Richez-Battesti, complète cette définition en précisant que ces initiatives prises pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits par l'État ou le Marché, ne sont pas *« forcément l'objet d'idées neuves, mais bien d'une conception différente »* (une application différente). *Au-delà du résultat et de son intentionnalité, l'innovation est sociale dans ses modalités car elle crée de nouvelles relations ou collaborations : territorialisée, elle met en œuvre des dynamiques collectives qui visent à la modification des rapports sociaux (entre l'État et les collectivités territoriales ou l'État et les entreprises à but lucratif par exemple). Elle implique également des solidarités et l'intensification des coopérations entre acteurs, avec des arènes pour débattre et des processus de traduction et de médiation »*⁸

La Commission européenne entend par innovation sociale *« la conception et la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux »*, qui recouvrent de nombreux domaines tels que la protection de l'enfance, les transports durables, la dépendance ... Les initiatives sociales doivent être *« conçues par et pour la société »*. Ainsi, le rapport commandé en 2009 par la DG Entreprises⁹ sur la future politique de l'UE en termes d'innovation définit l'innovation sociale comme *« la capacité des individus, des entreprises, des nations entières à créer en*

⁷ JM Baroso, 20 janvier 2009

⁸ RICHEZ-BATTESTI Nadine, L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial local, Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon, 2009

⁹ Business Panel on future EU innovation Policy, Reivent Europe through innovation, From a Knowledge Society to an Innovation Policy, Commission européenne, DG Entreprises et Industrie, Novembre 2009

permanence leur futur souhaité ». Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, en termes de *croissance intelligente*, l'Initiative « Union pour l'Innovation », lancée par la Communication du 6 octobre 2010¹⁰, cherche à stimuler la croissance par la promotion de projets d'innovation. Cette initiative est « innovante » dans la mesure où elle élargit le sens donné à l'innovation en y incluant l'innovation sociale. En effet, selon le point 4.2 « Accroître les avantages sociaux », l'innovation sociale permet de fournir des réponses à de nouveaux besoins pas ou peu satisfaits par le marché ou le secteur public, tels que les problèmes de l'emploi, du changement climatique, de l'énergie, de la santé, du vieillissement de la population. Ainsi, l'innovation sociale doit être stimulée dans l'ensemble des politiques de l'Union Européenne afin de contribuer à créer une Europe dynamique, entreprenante et innovante et de réaliser les objectifs d'une croissance inclusive, intelligente et durable. Selon José Manuel Barroso, *«en un mot, l'innovation sociale s'adresse aux personnes et se fait avec les personnes. C'est une question de solidarité et de responsabilité. C'est une bonne chose pour la société car elle améliore sa capacité à agir. La crise [économique] a mis en évidence la dimension sociale de plus en plus marquée de la plupart des défis qui nous font face, de la pauvreté et de l'exclusion sociale au vieillissement démographique et à la nécessité d'une meilleure gouvernance et d'une gestion plus durable des ressources.»*¹¹. Dans cette perspective, la Commission européenne a lancé en mars 2011 l'Initiative européenne en faveur de l'innovation sociale – Social Innovation Europe. Répondant à la nécessité de promouvoir de nouvelles approches dans la prestation de services publics, cette initiative vise à acquérir un savoir-faire en matière d'innovation sociale via la mise en relation des différents acteurs et le partage d'idées. Elle a pour objectif final de mettre en place d'ici 2014, une plateforme virtuelle destinée aux entrepreneurs sociaux, au secteur public et aux organismes sans but lucratif.

Le secteur de l'ESS s'adapte sans cesse aux évolutions sociétales pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins sociaux et écologiques. Les entreprises sociales développent donc des solutions innovantes qui accroissent la productivité tout en délivrant des services de qualité en termes de santé, d'éducation, de social.

En outre, les entreprises de l'ESS (coopératives, associations, mutuelles, fondations) sont innovatrices par leurs modes d'organisation originaux, qui reposent sur 4 principes :

1. Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit.
2. Autonomie de gestion (par rapport à l'État).
3. Gestion démocratique et participative.
4. Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

¹⁰ Communication de la Commission, « Une Union pour l'Innovation », 06.10.2010, COM (2010) 546 Final, http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/innovation-union-communication_fr.pdf

¹¹ Propos tenus lors du lancement de la Social Innovation Europe les 16 et 17 mars 2011, http://ec.europa.eu/enterprise/policies/innovation/files/sie-conference/barroso-speech-11-190_en.pdf

ENCADRE

Le Laboratoire d'Innovation sociale du Kent

Localisation : Kent, Angleterre

Description : En 2007, le Laboratoire d'Innovation sociale du Kent (SILK) a été créé par le Conseil du Kent pour aider au développement de projets répondant aux besoins des usagers. Ce Laboratoire a été institué de manière à placer l'individu au cœur des politiques publiques, qui doivent être façonnées « autrement ». Le SILK répond alors à deux ambitions principales : fournir un environnement favorable pour aider au développement de projets répondant aux besoins des usagers et compiler les meilleures pratiques issues du monde de l'entreprise, de l'associatif, des sciences sociales. Le maître mot du SILK est de travailler en collaboration avec les habitants, considérés comme à l'origine des meilleures idées. Les projets sont répartis en 3 catégories :

- Politique/Stratégie qui vise à mettre en adéquation la stratégie politique et les besoins des citoyens ;
- Recréation pour la modélisation des projets ;
- Création de communautés durables pour la mise en place concrète des projets.

Contact et informations : <http://socialinnovation.typepad.com/silk/>

1.2 UNE APPROCHE ANGLO-SAXONNE : LE COMMUNITY DEVELOPMENT

1.2.1 QU'EST-CE QUE LE COMMUNITY DEVELOPMENT ?

Il est très difficile d'apporter au *Community Development* une définition simple et directe, facile à comprendre et sur laquelle tout le monde s'accorde. De nombreux points de vue coexistent quant à la signification du *Community Development*. Cependant, de plus en plus souvent, pour les professionnels du secteur issus de différents pays, le *Community Development* représente à la fois un métier (par exemple pour un travailleur de *Community Development* au sein d'une commune ou collectivité locale) et un mode de travail avec les membres d'une communauté¹². L'objectif clé du *Community Development* consiste à faire émerger des communautés actives et influentes fondées sur la justice, l'égalité et le respect mutuel.¹³

Le *Community Development* commence par un processus d'autonomisation (*empowerment*) résultant de l'exercice de la conscience critique ; il se déploie ensuite à travers la participation aux affaires locales. Le processus d'autonomisation a pour fondement une analyse approfondie des pouvoirs et discriminations en cours

¹² Dans ce texte, le terme "communauté" est employé dans le sens de "collectivité", ensemble de personnes non délimité par des critères linguistiques, religieux ou politiques.

¹³ Alison Gilchrist, Marilyn Taylor (2011). *The short guide to Community Development*, Bristol: The Policy Press, p.4

au sein de la société, qui doit être saisie en lien avec les idées dominantes et le contexte politique plus large. Les actions collectives qui sont le fruit de ce processus portent sur les causes profondes de la discrimination et non pas sur ses symptômes.¹⁴

Le principe du CD est de lutter contre l'oppression et de s'attaquer aux inégalités. Ceci suppose de changer les relations entre les citoyens et les personnes qui détiennent du pouvoir, afin qu'ils puissent prendre part aux questions qui les touchent dans leurs vies quotidiennes. Ce travail part du principe que toute communauté renferme une richesse de connaissances et d'expériences qui, si elle est utilisée de manière créative, peut devenir un vecteur d'action collective afin de réaliser les objectifs souhaités par la communauté. Par conséquent, l'objectif clé du CD consiste à engendrer collectivement des changements sociaux et à développer la justice sociale en travaillant avec les membres des communautés pour :

- identifier leurs forces, besoins, droits et responsabilités ;
- planifier, organiser et mener des actions ;
- évaluer les effets des actions entreprises.

Une définition plus complète énoncerait en outre que le CD travaille également avec des organismes publics afin d'améliorer la capacité de ces organismes à renforcer les communautés, à s'engager auprès d'elles, à leur répondre et à travailler de concert avec elles.

Les deux éléments suivants sont essentiels au CD¹⁵.

- L'autonomisation (*empowerment*), comprise comme un processus au travers duquel les individus, les groupes locaux et les communautés identifient et déterminent leurs vies et le type de société dans lequel ils et elles vivent. L'autonomisation peut être menée à bien au niveau individuel ou à l'échelle du ménage, des groupes locaux ou de la collectivité. L'autonomisation implique que les personnes soient à même d'organiser et d'induire les changements en se fondant sur leur accès à la connaissance, aux procédures politiques et aux ressources financières, sociales et naturelles. L'autonomisation résulte de la conscience critique (Freire, M.Ledwith).
- La participation : elle est réalisée à travers le CD grâce à l'autonomisation des personnes, qui les rend aptes à s'impliquer dans des actions collectives ayant pour objectifs la justice et la démocratie en adoptant un point de vue critique. On distingue, d'une part, la participation utilisée comme moyen en vue de réaliser plus efficacement et de manière moins coûteuse les objectifs d'un projet et, d'autre part, la participation comme une fin, auquel cas la communauté ou le groupe crée un processus afin de contrôler son propre développement : les membres de la communauté doivent prendre part à l'établissement du calendrier, à l'identification et à la définition des problèmes, à la recherche de solution et à la planification.

¹⁴ Ibidem, p 1

¹⁵ Idem, p 81

Pourquoi évoquer les différentes prises de position quant à la signification du *Community Development* ? Afin d'attirer l'attention sur le fait que la critique est essentielle à la pratique du CD. Exercer le CD sans perspective critique et sans réflexion fait courir le risque de soutenir des politiques qui mettent en avant la participation au titre d'agent de l'érosion des droits en faveur des responsabilités, plutôt que de la considérer comme un processus qui aboutit à la justice sociale et à l'égalité. Au final, un tel exercice du CD résulterait en un transfert continu des ressources loin des communautés les plus vulnérables, et accentuerait l'auto-assistance¹⁶ locale qui constitue une réponse non adaptée aux forces discriminantes structurelles en place.

1.2.1.1 VALEURS ET ENGAGEMENTS DU COMMUNITY DEVELOPMENT¹⁷

Pour comprendre ce qui distingue le CD d'autres modes de travail, on juge souvent utile de considérer les « valeurs » et les « engagements » du *Community Development*, qui peuvent être résumés comme suit :

Adopter une démarche de *Community Development* nécessite de s'engager pour :

Le travail collectif

- Travailler ensemble pour des objectifs communs.
- Former des réseaux et créer des connexions afin d'aider les personnes à collaborer et à se rassembler en groupes.

L'égalité et la justice

- Défier les discriminations et travailler côte à côte avec les personnes dénuées de pouvoir.
- Sensibiliser aux inégalités et aux manières de changer les choses.

L'apprentissage et la réflexion

- Reconnaître que toute personne est dotée de compétences et de connaissances.
- Apprendre des erreurs comme des réussites.

La participation

- Aider les individus à s'impliquer et à partager le pouvoir au travers des communautés.
- Accroître l'ascendant des personnes sur les décisions qui concernent leurs vies.

La conscience politique

- Sensibiliser aux préoccupations des communautés.
- Relier les préoccupations locales au contexte global.

¹⁶ L'auto-assistance est aussi appelée initiative personnelle ou effort personnel

¹⁷ Training materials developed by Foundation PACT (www.fundatiapact.ro), non-publié

La durabilité

- Travailler avec les capacités des personnes et des groupes et investir dans celles-ci afin que le changement soit durable.
- Faire un usage responsable des ressources écologiques.

1.2.1.2 ÉLÉMENTS CLES AU SUJET DE LA COMMUNAUTÉ

- Le simple fait que des personnes aient une caractéristique en commun (p. ex. vivre dans le même quartier, avoir de bas revenus, avoir le même lieu de culte) ne signifie pas qu'elles se sentent appartenir ensemble à « une communauté ». Il est possible de qualifier un groupe de personnes de « communauté » mais on ne peut présumer qu'elles aient le sentiment d'en former une.
- En tant qu'individus, nous appartenons tous à plusieurs groupes et ressentons de l'attachement pour plusieurs communautés. Ces différents sentiments d'attachement nous semblent plus ou moins importants à diverses périodes de notre vie. Notre loyauté à plusieurs groupes ou communautés peut également nous pousser vers des directions diverses dans un même temps.
- De même, les communautés elles-mêmes recouvrent une diversité. Les membres d'une communauté ont un éventail d'intérêts dont certains sont partagés et d'autres ne le sont pas. Il faut par conséquent s'attendre à ce que surviennent des conflits au sein des communautés.
- Il est faux de présumer que la « communauté » constitue toujours un élément positif, ou bien que le fait que des personnes aient quelque chose en commun implique automatiquement la confiance ou le respect mutuel. Certaines personnes vivent les communautés comme des ensembles fermés et oppressants. Transformer une « communauté » en des actions de communauté inclusives qui apportent du soutien nécessite souvent le concours de professionnels compétents.

1.2.2 QU'EST-CE QUI DISTINGUE LE COMMUNITY DEVELOPMENT DES AUTRES DEMARCHES ?¹⁸

Des termes tels que « *Community Development* », « renforcement des capacités de la communauté » et « implication de la communauté » sont analogues dans le sens où ils peuvent tous renvoyer à des processus qui aident les membres de la communauté à développer des compétences et à gagner en assurance afin qu'ils puissent avoir plus d'emprise sur les problèmes qui affectent leurs vies.

Toutefois, des termes tels que « implication de la communauté », « participation de la communauté » et « engagement de la communauté » renvoient souvent à des tentatives d'inciter les communautés à s'impliquer. Ce type de travail est susceptible de prendre pour point de départ les besoins ou cibles de l'agence plutôt que les besoins de la communauté. Le *Community Development* est différent des autres travaux liés à la communauté car il implique de s'engager à :

¹⁸ Ibidem

- prendre pour point de départ les questions que les personnes issues des communautés identifient comme importantes pour elles, plutôt que les problèmes qu'une agence externe souhaite traiter ;
- aider les personnes à comprendre pourquoi les problèmes qu'elles souhaitent combattre sont survenus et pourquoi certains groupes ont plus de pouvoir ou de ressources que d'autres ;
- œuvrer aux changements qui réduisent les inégalités et la pauvreté.¹⁹

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Programme de renforcement des communautés : « Apprendre, participer et faire confiance »

Localisation : Fondation Pact, Roumanie

Partenaires : Associations concernées par la problématique communautaire travaillant avec les groupes défavorisés, entreprises de l'économie sociale, Institutions, personnes possédant une expertise dans le champ de l'économie sociale

Description : S'appuyant sur les opportunités offertes de l'économie sociale et des communautés, l'éducation informelle, l'action collective et le développement de la communauté, le projet vise à créer des opportunités économiques et sociales pour les groupes les plus défavorisés, développer des partenariats avec des acteurs et des impliqués dans la problématique du développement communautaire. Le programme vise également à améliorer les conditions de vie des communautés, encourager la solidarité, renforcer l'identité sociale et encourager les initiatives socio-économiques dans le domaine de l'économie sociale.

L'implication se fait sur la base du volontariat. Les activités principales du programme sont :

- sélection des communautés dans lequel le programme peut-être mis en œuvre, avec dissémination des bonnes pratiques à différents niveaux (préfectures, médias locaux, communauté), afin d'encourager d'autres communautés à prendre part au programme. La durée d'un projet varie de deux à deux ans et demi et s'appuie sur des modules.
- mise en place de session de formation par des professionnels sur les thèmes suivants :
 - o Gestion et évaluation de projet sur les besoins prioritaires rencontrés par les communautés.
 - o Financement du projet et mobilisation des ressources
- séminaires donnés par des consultants afin d'analyser la bonne mise en œuvre du projet, avec analyse des points forts et des points faibles du projet.

Contact et informations : <http://www.fundatiapact.ro/en/mid/despre-pact/our-mission.html>

¹⁹ Alison Gilchrist, Marilyn Taylor (2011). *The short guide to Community Development*, Bristol: The Policy Press, p 30 et James Midgley and Michelle Livermore (2005). *Development Theory and Community Practice* p 160 in Marie Weil (ed). *The Handbook of Community Practice*. Thousand Oaks: SAGE

Programme de renforcement de la participation citoyenne locale

Localisation : Sara Parc, Birmingham, Angleterre

Partenaires : Community Service Volunteers (CSV), l'association les amis de Sara, la municipalité de Birmingham, les habitants (enfants, adultes, seniors, communautés ethniques), Quadron Enterprise pour la maintenance du parc

Description : Dans l'objectif de développer la participation publique et citoyenne, le projet vise à impliquer les habitants dans la gestion du parc de leur quartier, et les rendre conscients de l'importance de prendre soin de leur environnement. Se basant sur leur connaissance et leur attachement au quartier, les habitants vont réinvestir le parc (l'espace public) et veiller à sa conservation en empêchant le vandalisme ou les comportements déviants (jeter des déchets par terre). CSV environnement a créé un partenariat avec les communautés locales souhaitant sauvegarder leur parc.

« The Friends of Sara Park » est un groupe communautaire composé de résidents locaux et d'organisations souhaitant améliorer leur parc, pour le bien de la communauté dans son ensemble, et ce en partenariat avec la municipalité de Birmingham. Le parc, situé à l'est du centre ville, a été le théâtre d'actes criminels et antisociaux. Depuis 2003, le groupe s'efforce de faire de ce parc un meilleur lieu de vie et de travail, en y apportant des améliorations et en faisant participer des écoles locales concernées par l'éducation environnementale. Ces activités vont du désherbage des sous-bois au nettoyage du parc, en passant par la plantation de graines dans les plates-bandes de fleurs sauvages, l'effacement des graffitis et la plantation d'arbres.

Les résultats globaux attendus sont l'amélioration de la santé, l'allongement de l'espérance de vie, une meilleure gestion des ressources de la municipalité en répondant aux besoins spécifiques des habitants.

Ce sont les habitants qui, en organisant divers programmes (loterie par exemple), financent le projet, et permettent la plantation de nouveaux arbres, d'installations ludiques pour les enfants. Une phase de consultation a permis de définir les besoins des habitants, via des questionnaires et d'autres formes d'outils interactifs. De plus les enfants et les adolescents étaient invités à participer à des actions citoyennes comme ramasser des déchets, planter des arbres, semer des graines de fleurs ou de gazon.

Contact et information : <http://www.fundatiapact.ro/en/mid/despre-pact/our-mission.html>

1.3 UNE CONCEPTION RÉCENTE ET ENCORE PEU CONNUE : LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES TERRITOIRES

1.3.1 QU'ENTEND-ON PAR « RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE » ?

La responsabilité sociétale est un concept qui s'est largement répandu à partir des années 70 principalement aux Etats-Unis. L'Union européenne s'est intéressée plus tardivement à cette stratégie managériale. C'est en 1995 que Jacques Delors fait référence à la « responsabilité des entreprises pour lutter contre l'exclusion sociale ». Depuis, l'attention apportée par l'Union européenne à la RSE n'a cessé de grandir au point d'être devenue aujourd'hui un élément clé de certaines politiques européennes, telles que l'emploi, la croissance économique et la cohésion sociale. Dans une Communication, la Commission a apporté une définition au concept qui peut s'appliquer à plusieurs structures, économiques, politiques, associatives, etc. La responsabilité sociétale (RS) désigne « *l'intégration volontaire (...) de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et leurs relations avec leurs parties prenantes*²⁰. Il y a autant de responsabilités sociétales que d'acteurs qui agissent et interagissent au sein de la société. Ainsi parle-t-on de responsabilité sociétale des entreprises, de responsabilité sociétale des organisations, de responsabilité sociétale individuelle et pour ce qui nous intéresse, de responsabilité sociétale des territoires (RST). La RST caractérise la prise en compte par les collectivités territoriales des principes du développement durable et leur intégration dans les plans d'actions territoriaux.

Cette notion est incontestablement liée au concept de développement durable. Ce dernier est défini dans le Rapport Bruntland de 1987 comme un « *développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins* ». La responsabilité sociétale fournit la méthode pratique pour atteindre l'idéal de développement durable. Il s'agit tout à la fois d'une approche, d'une méthode ainsi que d'un objectif à atteindre en matière de développement durable. Pour un acteur, qu'il soit public ou privé, intégrer une démarche sociétale responsable signifie qu'il ait une approche active et volontaire en vue de concrétiser le développement durable. En termes de méthode, cela implique qu'il considère toutes les parties prenantes à ses activités comme des interlocuteurs (associations, entreprises, association de citoyens, etc.) pertinents avec lesquels il est nécessaire de communiquer et de s'entendre afin de mener une approche commune, intégrée et harmonieuse. La responsabilité sociétale est également un idéal au sens où elle se fixe comme objectif le développement durable en intégrant des considérations sociales et environnementales dans la manière dont les acteurs organisent et structurent leurs activités et remplissent leurs missions notamment économique. L'objectif des acteurs responsables est d'arriver à concilier, à court terme comme à long terme, croissance pérenne, enjeux sociétaux et environnementaux et bonne gouvernance. La RST a un rôle d'autant plus important à jouer dans le contexte actuel de crise économique dans la mesure où elle promeut des valeurs fondées notamment sur le traitement des défis sociétaux, le bien commun et l'utilité sociale.

²⁰ Communication de la Commission européenne concernant la RSE : une contribution des entreprises au développement durable. COM/2002/0347

1.3.2 LES QUATRE PILIERS DE LA RST

La responsabilité sociétale repose sur quatre piliers.

1.3.2.1 LE PILIER ECONOMIQUE

Ce pilier renvoie à la manière dont sont effectués les dépenses et les placements financiers et à la manière dont la structure est gérée.

Si les collectivités sont des instances politiques, elles sont aussi des agents économiques qui définissent et gèrent des budgets, consomment et emploient du personnel. Aussi, dans le cadre d'une gestion socialement responsable, les collectivités veilleront notamment à :

- respecter des règles de déontologie et de bonne gouvernance,
- lutter contre toute pratique abusive et toute forme de corruption,
- développer et entretenir avec ses fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques et équitables, en travaillant avec des fournisseurs ayant eux-mêmes intégré une stratégie RSE.

A ce titre, l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics (voir encadré) est un moyen de privilégier des acteurs ayant une démarche éthique.

Par ailleurs, en ce qui concerne les opérations financières des collectivités, les investissements socialement responsables offrent aux acteurs des possibilités éthiques et durables de gérer et de placer leur argent et sont donc des produits qui s'inscrivent totalement dans la stratégie RS. Les investissements socialement responsables trouvent leur origine dans le refus de *quakers* américains d'investir les marchés pourtant très rentables que constituaient l'armement et le commerce d'esclaves (19ème siècle), le jeu, et la pornographie, d'où le terme investissement éthique. Dans les années 80, sous l'influence de Leon Sullivan, la promotion de l'éthique dans les investissements est passée d'une logique d'exclusion à une logique de valorisation des opérateurs ayant adopté une démarche RSE. L'investissement socialement responsable et durable qualifie donc des placements financiers dans des entreprises qui développent une activité économique tout en respectant des critères sociaux et environnementaux²¹.

²¹ www.financite.be

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Création d'une banque éthique²²

Organisme : BBK Solidarioa

Localisation : Pays Basque, Espagne

Partenaires : La banque est détenue par le gouvernement local, la mairie de Bilbao, les mairies où la banque a des succursales, les clients et les travailleurs

Description : BBK Solidarioa est consacrée à la promotion des finances solidaires. Elle vise à faciliter le financement des personnes ou des organisations exclues du système financier traditionnel. Ses objectifs sont de :

- Lutter contre l'exclusion sociale des personnes en situation de risques ou de marginalisation, en leur facilitant l'accès aux ressources financières pour développer un projet économique. Pour cela, BBK Solidarioa accorde des microcrédits.
- Renforcer le tissu social et associatif en finançant des entreprises d'insertion et d'économie sociale. Pour cela, BBK Solidarioa accorde des prêts à ces structures.
- Offrir à travers le placement solidaire une autre manière de canaliser l'épargne en investissant dans des projets solidaires.

Par ailleurs, BBK Solidarioa a développé un fonds de solidarité - alimenté par les frais de gestion – un fonds d'investissement socialement responsable dont le portefeuille d'investissements est composé de titres d'entreprises engagées dans la justice sociale et l'environnement.

Contact et informations : www.bbksolidarioa.org

1.3.2.2 LE PILIER SOCIAL

Le pilier social renvoie aux actions menées en vue de favoriser la cohésion sociale. Il s'agit d'une part, de lutter contre les discriminations dans le recrutement et la gestion du personnel et de respecter les prescrits du droit social (comme le respect de la concertation sociale) et, d'autre part, de développer des projets qui favorisent l'inclusion des personnes défavorisées.

Le pilier social de la responsabilité sociétale, élément de cohésion sociale, est aussi important que ses axes environnemental et économique. En effet, une collectivité qui connaît de grandes inégalités sociales n'est ni soutenable ni durable, entraînant à terme des tensions sociales et une désintégration de son corps social. En outre, les inégalités sociales et les problèmes environnementaux sont souvent liés. D'une part, certaines inégalités écologiques sont le reflet d'inégalités sociales : c'est le cas, par exemple, des problèmes d'accès à la

²² Febea, *L'atlas des bonnes pratiques de création d'emplois d'inclusion*, Bruxelles-Varsovie-Paris 2010-2011

nature ou des différences d'exposition à la pollution. D'autre part, les inégalités sociales ont également une composante écologique, la plupart du temps aggravante. Ainsi, les personnes qui vivent en situation de pauvreté sont les premières victimes de la détérioration de l'environnement, parce qu'elles doivent se contenter des logements les moins salubres, les moins performants sur le plan énergétique, ou encore parce que leurs coûts de transport sont les plus élevés. L'équité et l'égalité sont donc des enjeux fondamentaux du développement durable.

Dans les territoires, l'exclusion sociale se manifeste de manière différente mais avec des conséquences identiques : pauvreté, précarité de l'emploi, décrochage scolaire, dépendance, discriminations liées au sexe ou à l'orientation sexuelle, la religion, l'origine, l'appauvrissement des relations communautaires, les fractures ethnoculturelles entre citoyens, la violence.

Il est nécessaire que les acteurs politiques locaux prennent ces problématiques en main. Les pouvoirs publics locaux entretiennent des liens étroits avec la société civile et les entreprises. Ils peuvent agir de manière directe en instaurant un dialogue avec toutes les parties prenantes afin de développer des politiques favorisant la cohésion sociale.

Les collectivités sont aussi des employeurs. Dans leur manière de recruter et de gérer leur personnel, il est important de veiller à lutter contre les discriminations et à promouvoir la diversité. A cet égard, les stratégies « diversité » prévoyant un audit et des plans d'actions s'avèrent être des méthodes efficaces pour concourir à ces objectifs. Bien que le recrutement soit largement encadré par la législation, les administrations locales peuvent s'inspirer des plans qui sont généralement mis en œuvre dans des entreprises pour promouvoir et gérer la diversité.

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Projet socioculturel pour reformer du lien entre des quartiers déshérités

Localisation : Glasgow, Ecosse²³

Partenaires : Fablevision, centre pour l'organisation culturelle en Écosse, habitants du quartier, élus locaux, associations, artistes, architectes, etc.

Description : En 1997, alors que l'église du district (seul bâtiment à l'architecture intéressante dans le quartier) a été soumise à la vente puis à la démolition, les habitants ont protesté. Ils ont alors obtenu de pouvoir garder la Tour de l'église à condition de créer un projet utile à la collectivité. C'est ainsi que le projet « Royston Road » a été initié : une initiative conduite par la communauté, rassemblant plusieurs associations locales, qui leur permet d'identifier leurs ressources culturelles et de les réaménager pour l'avenir. Le projet se focalise sur le développement et la gestion du territoire pour un espace public urbain de qualité dans le quartier de Royston Road. La première grande initiative développée et gérée dans le cadre de ce projet a été la conception et la construction par les habitants du quartier de deux nouveaux espaces publics verts. Les artistes et les projets artistiques ont un rôle majeur à jouer pour participer au développement local. Le projet met en place des actions artistiques et environnementales pour tout le quartier. Le processus dans lequel s'intègre le projet adopte une méthodologie d'aménagement culturel : une approche sensible à la culture pour planifier et élaborer des politiques qui placent les habitants, les ressources culturelles et les artistes - urbanistes « culturels » - dans des rôles de meneurs. Les artistes comprennent la symbolique et le sens, ils travaillent en partenariat avec la population locale et sont une force puissante pour la transformation durable. En décembre 2007, le projet a remporté un des quatre honneurs de la remise des Prix de Régénération Urbaine anglais dans la catégorie « régénération conduite par la communauté locale » parmi 110 projets britanniques présentés. Le projet est un exemple réussi qui a été récompensé pour s'attaquer aux problèmes sociaux. Il permet de recréer la notion d'espace et de bien communs, vitale aux habitants pour qu'ils puissent vivre, travailler et prospérer.

Contact et informations : www.fablevision.org, www.roystonroadproject.org, www.ncpsq.org

²³ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n°17, 2009, page 340.

Promotion de l'égalité des genres à travers un « bureau de la femme »²⁴

Localisation : Carthagène, Espagne

Partenaires : Ville de Carthagène, institutions de formation et de recherche d'emploi locales, agent « égalité des chances », associations de femmes.

Description : La municipalité de Carthagène souhaite promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et lutter contre les violences conjugales, problème très sensible en Espagne, puisque 11 % des femmes en sont victimes. Les pouvoirs publics ont donc décidé de s'emparer sérieusement de ce problème. Une action est menée au niveau régional avec le plan pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de Murcie.

La municipalité a choisi de s'investir en créant un bureau de la femme, qui, outre une action d'aide pour les femmes victimes d'agressions, souhaite développer une action socio-économique de promotion de l'emploi féminin. Le bureau de la femme développe une action très large dans quatre grandes directions. Le travail consiste d'abord à faire de l'information à destination des femmes sur les discriminations et les maltraitances. La structure offre aussi un soutien direct aux femmes afin de les aider à retrouver une autonomie personnelle et à s'ouvrir à la culture. Elle soutient également le tissu associatif des femmes afin de le renforcer, de le dynamiser pour offrir les conditions de participation de la femme à la vie politique, culturelle, économique et sociale de la ville. Un troisième axe concerne la mise en œuvre d'une action responsable des services municipaux en matière d'égalité des genres, dimension qui a vocation à être intégrée dans toutes les politiques municipales. Pour aider à obtenir cette transversalité, un agent « égalité des chances » apporte des conseils techniques aux différents services municipaux et essaie de promouvoir l'égalité des genres. Enfin, un dernier axe se concentre sur l'aide à l'emploi des femmes. Dans cette optique, le bureau de la femme collabore régulièrement avec d'autres institutions afin d'offrir des formations professionnelles gratuites. L'objectif final est d'assurer une égalité des genres, d'abord au sein du personnel municipal mais aussi plus largement à l'échelle de la ville.

Contact et informations :

Mairie de Carthagène, espace de la femme :

<http://www.cartagena.es/frontend/pagina/ ABGkhZYsX7CeIECJU7vzdJ-NXcAn-jul1MLQctFQZgU>

²⁴ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n°17, 2009, page 386

1.3.2.3 LE PILIER ENVIRONNEMENTAL

Le réchauffement climatique démontre quotidiennement la nécessité d'adopter des comportements respectueux de l'environnement. Réduction des émissions de CO₂, utilisation des énergies renouvelables, réduction du gaspillage et du nombre des déchets, ... tous les acteurs doivent prendre en considération ces objectifs environnementaux et contribuer à leur réalisation.

Les pouvoirs publics locaux construisent, exploitent et entretiennent des infrastructures économiques, sociales et environnementales. Ils supervisent également les processus de planification territoriale sur base des politiques environnementales adoptées à l'échelon national ou infranational²⁵. Il est donc important que les pouvoirs publics locaux adoptent une attitude véritablement active et contribuent à impulser le changement en soutenant les projets locaux innovants et durables et en adoptant des comportements exemplaires sur le plan environnemental.

Ils ont également un rôle actif à jouer via leur mission de planification dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du logement, de la mobilité ou du développement local.

Dans ce cadre, la commune peut agir en faveur du développement durable en :

- organisant son territoire en tenant compte des impacts sur l'accessibilité, la mobilité, la consommation d'énergie, la création du lien social ;
- préservant et restaurant la biodiversité ;
- intégrant la gestion et la promotion des patrimoines naturels et culturels dans une dynamique de création d'emplois locaux et de développement touristique ;
- favorisant le recours aux transports en commun et le développement de modes doux de déplacement pour les habitants, les navetteurs et les touristes ;
- planifiant ses actions en faveur du développement durable à travers un Agenda 21 local, etc.²⁶

D'un point de vue interne, en tant que personne morale, la collectivité possède un patrimoine immobilier, des équipements et des avoirs qu'elle doit gérer. Dans ce cadre, elle peut adopter des modes de gestion respectueux de l'environnement en contribuant aux objectifs 3 x 20 préconisés par la Commission européenne : réduction de 20 % des gaz à effet de serre, utilisation de 20 % d'énergies renouvelables et amélioration de 20 % de la performance énergétique²⁷. L'outil Eco-Management and Audit Scheme (EMAS), est un outil très précieux pour développer une stratégie de développement durable²⁸. Ainsi, par exemple, les collectivités pourraient-elles isoler les bâtiments, utiliser l'eau, l'énergie, le papier avec parcimonie, opter pour un fournisseur d'énergie verte.

²⁵ <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action28.htm>

²⁶ Ces modes d'action sont détaillés dans la brochure Ma planète, ma commune – du développement durable à l'Agenda 21, publié à l'initiative de la Région wallonne, d'Inter Environnement Wallonie et de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Elle est disponible sur le site www.iewonline.be

²⁷ http://ec.europa.eu/news/energy/080123_1_fr.htm

²⁸ http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Projet « 0 % » d'énergie fossile²⁹

Localisation : Kristianstad, Suède

Partenaires : Ville de Kristianstad ; Compagnie d'énergie de Kristianstad ; Compagnie locale de gestion des déchets ; Compagnie d'électricité ; Compagnie de transports publics ; Compagnie municipale de logement.

Description : L'augmentation de la population sur le territoire de Kristianstad, dynamique municipalité industrielle et agricole du Sud de la Suède, a contribué à augmenter les émissions de CO₂ à cause de la circulation automobile accrue. Mais la présence d'une agriculture locale extensive offre le matériel nécessaire à la production d'agrocarburants à base de déchets organiques.

C'est pourquoi en 1999, le comité exécutif de Kristianstad a exprimé sa volonté de devenir une ville se passant des énergies fossiles, dans une stratégie de long terme. Pour mettre en œuvre cette déclaration, la municipalité adoptait en 2005 une stratégie climat, incluant des mesures pour l'énergie, les transports et l'agriculture. Un plan pour la gestion des déchets était également en marche.

L'objectif est de réduire progressivement la dépendance aux énergies fossiles, à la fois en agissant sur les sources d'énergie, la réduction de la consommation et le changement des habitudes. La stratégie intégrée pour une collectivité locale sans énergie fossile se base sur un plan d'aménagement du territoire, un plan énergie ainsi qu'une stratégie transports.

En matière de chauffage, cela fait plusieurs années que la ville a lancé un plan pour passer des chaudières à mazout à des chaudières à bioénergie, alimentées par des déchets forestiers récoltés localement. Dans les zones moins densément peuplées du territoire communal, le chauffage municipal n'est pas utilisable. Dans ces endroits, les systèmes de chauffage individuels ont été équipés pour fonctionner avec de la biomasse. Des agro-carburants sont aussi utilisés. Ils sont entièrement produits sur le territoire de la commune, par la compagnie municipale de gestion des déchets, et à partir de déchets organiques et de fumier.

Depuis quelques années, ces agrocarburants sont utilisés dans les transports. Il s'agit d'un autre domaine dans lequel la commune a massivement investi. 22 bus roulant aux agrocarburants ont été introduits par la compagnie de transport locale. En outre, des efforts ont été faits pour encourager les déplacements piétons et cyclistes.

La ville promeut aussi activement l'énergie solaire. Un conseiller énergie est chargé de fournir des informations sur la mise en place d'installations solaires chez les particuliers, parmi d'autres conseils sur la façon de réduire sa consommation énergétique.

Contact et informations : <http://www.kristianstad.se/sv/Kristianstads-kommun/Sprak/English/Environment/>

²⁹ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n° 17, 2009, page 65.

Rénovation du système de retraitement des eaux³⁰

Localisation : Plovdiv, Bulgarie

Partenaires : Ville de Plovdiv

Description : Au cours du printemps et de l'été 2005, la ville de Plovdiv, deuxième de Bulgarie et située le long du lit de la rivière Maritsa, a subi des inondations. L'environnement écologique et socio-économique du territoire de la municipalité de Plovdiv et de ses environs a été sérieusement endommagé.

Afin de l'aider à surmonter cette épreuve, la ville de Plovdiv a reçu de l'Union européenne des fonds de reconstruction après inondation, sur deux ans (2006-2007). Elle a notamment profité de ces fonds pour reconstruire la station de pompage permettant d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration.

Il s'agit de prévenir les pollutions aquatiques par la reconstruction de la station de pompage des eaux usées, sans quoi les rejets se feraient dans la rivière Maritsa, et contamineraient un bassin de population de 400 000 habitants, réparti sur plusieurs pays (Bulgarie, Turquie, Grèce), et d'améliorer l'ensemble des installations permettant le retraitement des eaux.

La reconstruction de la station de pompage permet de rétablir le chaînon manquant du collecteur d'eaux usées du secteur Nord de Plovdiv, en permettant d'acheminer ces eaux vers la station d'épuration de la ville. En parallèle, afin de prévenir une nouvelle inondation autour de la zone de la station de pompage, les berges de la rivière Maritsa ont été réhabilitées.

La réhabilitation du système de retraitement des eaux n'est pas terminée puisqu'en décembre 2008, la ville s'est vue accorder un prêt de 11,5 millions d'euros de la part de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) afin de remplacer 20 kilomètres de canalisation et de reconstruire la station d'épuration, avec notamment dans le cahier des charges des objectifs d'économie d'énergie. Ces opérations sont en outre réalisées en grande partie par des entreprises locales.

Contact et informations : Plan d'investissement de la ville dans le domaine de l'eau, par la BERD : <http://www.ebrd.com/projects/psd/psd2007/37752.html>

³⁰ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n° 17, 2009, page 122

1.3.2.4 LA GOUVERNANCE ET LA PARTICIPATION : UNE DIMENSION TRANSVERSALE

« La bonne gouvernance publique intègre en même temps une logique politique, c'est-à-dire des critères de fonctionnement démocratique, et une logique socio-économique, c'est-à-dire des critères de gestion comme dans le monde de l'entreprise », exposait Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et du Tourisme de la Wallonie.

En mars 2008, le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté une Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local³¹ qui identifie douze principes de bonne gouvernance au niveau local. Les moyens de leur mise en œuvre sont l'amélioration continue de la qualité des services publics locaux, l'engagement de la population et la mise en place de politiques adaptées aux attentes légitimes des citoyens.

Ces principes sont les suivants :

- Des élections régulières ainsi qu'une représentation et une participation justes ;
- La réactivité ;
- L'efficacité et l'efficience ;
- L'ouverture et la transparence ;
- L'état de droit ;
- Une gestion éthique ;
- Les compétences et les capacités ;
- L'innovation et l'ouverture d'esprit face au changement ;
- La durabilité et l'orientation à long terme ;
- Une gestion financière saine ;
- Les droits de l'Homme, la diversité culturelle et la cohésion sociale ;
- L'obligation de rendre des comptes.

A cette fin, la stratégie poursuit les objectifs suivants :

- les citoyens doivent être placés au cœur de tous les processus et institutions démocratiques ;
- les collectivités locales doivent faire en sorte de constamment améliorer leur gouvernance, dans le respect des douze principes ;
- les Etats doivent créer les conditions institutionnelles préalables à l'amélioration de la gouvernance au niveau local.

³¹ http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/Strategy_Innovation/Strategy_brochure_F.pdf

La concertation et la recherche d'un consensus avec les parties prenantes permettent aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales et des entreprises. Ce dialogue favorise une démocratie participative. Par ailleurs, les informations récoltées lors des échanges fournissent des éléments nécessaires à l'élaboration des stratégies les plus appropriées, fondées sur l'expérience de terrain vécue par ces parties prenantes. Les différents dispositifs de démocratie participative contribuent à intégrer le citoyen dans la prise de décision et dans la gestion publique. La démocratie participative peut être définie de la sorte :

« la démocratie participative se caractérise par un ensemble de dispositifs qui visent à assurer une forme de participation des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus décisionnel de politiques publiques, soit qu'ils aient pris la parole de leur propre initiative, soit qu'ils aient été sollicités pour le faire. L'idée sous-jacente est la construction d'une réponse collective à une question particulière »³²

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Rénovation durable et participative d'une zone urbaine déshéritée³³

Localisation : Aalborg, Danemark

Partenaires : NIRAS, agence d'urbanisme ; population locale ; association historique ; municipalité d'Aalborg ; gestion au jour le jour du projet par une association composée de représentants des autorités publiques et d'entreprises privées

Description : Aalborg, zone urbaine déshéritée, concentre de nombreux problèmes, malgré un riche passé : manque d'industries locales, important taux de chômage, absence d'infrastructures culturelles et sociales, faible niveau d'éducation et habitations anciennes non rénovées, constituent le tableau de ce quartier qui a besoin d'être revitalisé. Qui plus est, une importante cimenterie locale a fermé.

Pour remédier à cela, la ville a fait appel au programme URBAN 1, pour un montant de 1,5 millions d'euros. Le projet clé de ce programme de revitalisation urbaine, Lindholm 21, débuté en 1996, a consisté à adopter une démarche de développement durable pour revaloriser la zone.

L'objectif était non seulement de rendre attractif le quartier, mais surtout d'accorder une grande attention aux problématiques environnementales et de faire participer la population locale, dans une approche de développement « par le bas ». Dans le cadre de Lindholm 21, une société de logements à but non lucratif a élaboré un plan directeur écologique en vue de la construction de 140 nouvelles habitations.

L'approche se veut participative, dans une dynamique « ascendante », de la population vers les autorités. Au cœur du projet, se trouve surtout l'idée de redonner de sa superbe à un riche patrimoine. L'un de ces projets de tourisme urbain a consisté à tirer profit de l'expérience d'une association historique locale pour construire des répliques d'anciens drakkars en bois, Lindholm étant une ancienne plateforme commerciale Viking. Le projet

³² Fanny Gleize, Annick Decourt, *Démocratie participative en Europe*, Les cahiers de la Solidarité n°8, 2007, p.24

³³ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n° 17, 2009, page 205

s'est poursuivi au terme du programme européen. Il a abouti à la création d'un nouvel atelier de construction de bateaux, dans lequel la population locale s'est fortement investie.

Plus largement, le projet s'est voulu intégré dans la mise en œuvre d'un programme holistique de rénovation urbaine, à l'échelle d'une plus grande zone urbaine.

Contact et informations :

Représentation d'Aalborg auprès de l'UE, présentation du projet :

http://www.eunorddanmark.dk/en/projects/list_of_projects/lindholm_21_.html

Commission européenne, présentation du projet :

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/stories/details.cfm?pay=DK&the=5&sto=922&lan=6

Dialogue intergénérationnel dans un quartier sensible³⁴

Localisation : Delft, Pays-Bas

Partenaires : L'association Formaats, accompagnateur professionnel, coordonnait le projet associant les services sociaux de la ville et de l'État et les habitants du quartier.

Description : Préoccupé par le sentiment croissant d'insécurité, l'Agence centrale néerlandaise, service public chargé de la sécurité dans les quartiers, a confié à l'association Formaats la mission d'instaurer un dialogue entre les jeunes et les personnes âgées dans des quartiers à Delft et Rotterdam. L'association est reconnue pour ses méthodes originales.

Le projet présenté ici porte spécifiquement sur la ville de Delft. L'objectif du projet lancé en 2006 est, d'une part, d'ouvrir le dialogue entre les jeunes du quartier et les personnes âgées afin de diminuer la méfiance et l'incompréhension qui existent entre les deux groupes ; d'autre part, de faire émerger une vision commune de l'avenir de leur quartier.

Formaats a mis sur pied un théâtre forum participatif réunissant les jeunes et les personnes âgées. La pièce (le forum) représente une situation de conflit entre les générations. Au moment où la crise éclate, la pièce est interrompue. Un médiateur s'adresse alors au public pour connaître son avis. Le spectateur qui intervient est invité non pas à exposer simplement son opinion mais à rejoindre la scène et à remplacer un acteur pour exprimer par le jeu les solutions au conflit.

Contact et informations : www.formaats.org (anglais/néerlandais)

³⁴ Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tome II, Les Cahiers de la Solidarité n° 17, 2009, page 434

2. LA COHÉSION SOCIALE AU CŒUR DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation » (Task Force de Haut niveau sur la cohésion sociale au XXIème siècle du Conseil de l'Europe).

2.1 LA COHÉSION SOCIALE : DES DÉFINITIONS ET DES DOMAINES MULTIPLES

Concept polysémique et vaste, la cohésion sociale repose sur des politiques. La cohésion sociale peut faire référence à des politiques sociales mais également à la notion de civisme, ou encore peut s'apparenter à la participation démocratique locale voire nationale.

Emile Durkheim, dans son ouvrage sur La division du travail social (1893), définissait la cohésion sociale comme l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et l'unité du corps social. *« Nous sommes ainsi conduits à reconnaître une nouvelle raison qui fait de la division du travail une source de cohésion sociale. Elle ne rend pas seulement les individus solidaires, comme nous l'avons dit jusqu'ici, parce qu'elle limite l'activité de chacun, mais encore parce qu'elle l'augmente. Elle accroît l'unité de l'organisme, par cela seul qu'elle en accroît la vie ; du moins, à l'état normal, elle ne produit pas un de ces effets sans l'autre. »*³⁵.

Anna Coote, directrice de la politique sociale à la New Economics Foundation (think tank britannique) définit la cohésion sociale en l'associant avec la solidarité (intérêts et objectifs partagés entre groupes sociaux et secteurs, mécanismes d'aide et de protection pour chacun, ressources collectives pour faire face aux risques partagés et ceux hors du contrôle individuel), l'inclusion (chacun a le droit d'être inclus, indépendamment de son origine ou des circonstances) et d'équité (égalité des chances à s'engager, participer et en bénéficier). Cyprien Avenel, Directeur de la recherche de l'ODAS (Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée) estime, quant à lui, que *« la cohésion sociale implique le partage d'une certaine communauté de valeurs et de projets. Autrement dit, la cohésion sociale se réfère moins aux attributs d'une société qu'elle ne renvoie à la nature des relations entre les différents groupes de cette société. Malgré son degré de généralité, la notion de cohésion sociale est entrée dans les mœurs et trouve une inscription institutionnelle. La cohésion sociale est définie, par les acteurs locaux, comme un terme technique. Dans les organigrammes municipaux, la « cohésion sociale » est rattachée à la politique de la Ville. Le terme de vivre ensemble apparaît en revanche tout à la fois plus concret et plus large. Le vivre ensemble renvoie au lien social, au lien associatif et au lien civil. Au fond, la notion de « cohésion sociale » est rattachée à la notion de politique sociale et de politique de la Ville (lutte contre la pauvreté et les exclusions). Elle renvoie à la justice sociale et à la solidarité. La cohésion sociale est un élément du vivre ensemble. Alors que la notion de vivre ensemble renvoie à toute la population et à toutes les délégations politiques. »*³⁶.

³⁵ Idem

³⁶ Cyprien Avenel, Recherche-action sur la "gouvernance locale de la cohésion sociale" : une démarche comparative pour comprendre et aider à la décision, Cycle de séminaires DGCS-CAS : La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des

En Belgique, le décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de Cohésion sociale, adopté le 1er janvier 2006 par la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale (Cocof), précise que la cohésion sociale recouvre « *l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau.* »

De même, pour le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale recoupe des domaines d'intervention multiples. En tant que concept transversal, il touche la plupart des domaines du vivre ensemble : le revenu et le pouvoir d'achat, l'emploi, le logement, la santé et la couverture sociale, la mobilité, la culture, l'information/communication, mais aussi la lutte contre l'exclusion, la participation citoyenne, la liberté d'opinion, la non-discrimination, la multiculturalisme.

2.2 LES ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE EN FRANCE ET EN EUROPE

2.2.1 LES POLITIQUES EUROPEENNES DE COHESION SOCIALE

2.2.1.1 L'UNION EUROPEENNE

La cohésion sociale et économique est inscrite et définie dans l'Acte unique de 1986 : « *Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale. En particulier, la Communauté vise à réduire l'écart entre les diverses régions et le retard des régions les moins favorisées* »³⁷. Les fonds structurels européens sont les instruments financiers de la politique régionale de l'Union européenne.

Les principaux fonds sont :

- le Fonds social européen (FSE) ;
- le Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- le Fonds de cohésion.

méthodes dans le champ social ? Séance 1 - "Recherche-action" et "recherche-innovation" : innover chemin faisant ? Intervention du 28 octobre 2010

³⁷ Acte Unique Européen, article 23, « Titre V : la cohésion économique et sociale – article 130 A », Luxembourg 17 février et La Haye 28 février 1986, Entrée en vigueur 01 juillet 1987, Journal officiel JO L 169 du 29.06.1987

Leur mission commune est de promouvoir le développement des régions les moins avancées, ou d'aider les régions en crise à se reconverter, de façon à harmoniser les niveaux de vie dans l'ensemble de l'Union.

Par ailleurs, la Commission Européenne a fait de la cohésion sociale, lors du sommet de Lisbonne de l'an 2000, le troisième de ses objectifs principaux. Le Traité de Lisbonne prescrit que l'UE doit « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. »

La cohésion sociale y est définie par des éléments compatibles ou antinomiques de la cohésion sociale : pauvreté, exclusion, disparités régionales de l'emploi ou du niveau de vie, protection sociale. La stratégie « Europe 2020 », proposée par la Commission Européenne le 3 mars 2010 poursuit le but de transformer l'UE, d'ici à 2020, en une « *économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés* ». Cette définition lie la cohésion sociale à un taux d'emploi élevé. L'emploi est, comme le souligne le Président de la Commission « *la meilleure garantie de la cohésion sociale* »³⁸. C'est donc de l'emploi que tout doit découler et vers quoi tout doit converger.

« Une croissance inclusive sous-entend de favoriser l'autonomie des citoyens grâce à un taux d'emploi élevé, d'investir dans les compétences, de lutter contre la pauvreté, de moderniser les marchés du travail et les systèmes de formation et de protection sociale pour aider tout un chacun à anticiper et à gérer les changements, et de renforcer la cohésion sociale. Il est également crucial de veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent à toutes les régions de l'Union, y compris à ses régions ultrapériphériques, afin de renforcer la cohésion territoriale. Il faut garantir à tous un accès et des perspectives tout au long de la vie. Pour relever les défis du vieillissement de la population et d'une concurrence mondiale toujours plus dure, l'Europe doit exploiter pleinement son potentiel de main-d'œuvre. Des mesures favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes seront nécessaires pour améliorer la participation au marché du travail et, ainsi, alimenter la croissance et la cohésion sociale ».

³⁸ Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, com(2010) 2020, 3 mars 2010

2.2.1.2 LE CONSEIL DE L'EUROPE

La stratégie axée sur la cohésion sociale adoptée par le Conseil de l'Europe relève d'une volonté d'impliquer l'ensemble de la collectivité et pas seulement les individus qui y sont marginalisés³⁹.

Pour le Conseil de l'Europe, « *la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques.* »⁴⁰ La cohésion sociale n'est pas seulement une affaire de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle consiste également à créer au sein de la société une solidarité qui réduise au minimum l'exclusion. Par ailleurs, la pauvreté et l'exclusion subsistant, il faudra également prendre des mesures spécifiques pour aider les membres vulnérables de la société. Une stratégie de cohésion sociale doit donc tenter de venir à bout de l'exclusion, tant par la prévention que par la guérison.

Le bien-être des personnes suppose non seulement l'équité et la non discrimination dans l'accès aux droits de l'homme, mais également :

- la dignité des personnes et la reconnaissance de leurs compétences, dans le respect de la diversité des cultures, des opinions et des croyances religieuses ;
- la liberté de développement personnel pour chacun tout au long de sa vie ;
- la possibilité de participation active de chaque homme et de chaque femme comme citoyen à part entière.

Le Conseil de l'Europe estime que le facteur clé pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale est de donner un véritable accès aux droits sociaux fondamentaux, notamment à la protection sociale, à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation. Ces principes déterminent la « qualité » des liens entre individus et entre eux et la communauté à laquelle ils appartiennent.⁴¹

2.2.2 LA PLACE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La cohésion sociale n'est possible que si elle est traduite par des actions concrètes. Dans ce contexte, les collectivités locales sont des acteurs de première ligne.

Développer la cohésion sociale est un objectif que s'assignent toutes les collectivités territoriales. En effet, nombreuses sont celles qui développent des politiques qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel. S'agissant du niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, il est indéniable que les

³⁹ Cohésion et inclusion sociale – les pratiques européennes, Working Paper, Pour la Solidarité

⁴⁰ Conseil de l'Europe, Une nouvelle stratégie de cohésion sociale, mars 2004

⁴¹ *Elaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale, Guide méthodologique*, Conseil de l'Europe, 2005

collectivités territoriales sont les témoins directs des difficultés sociales et économiques que peuvent rencontrer les individus. Logement, emploi de qualité, précarité, éducation, etc., sont des préoccupations citoyennes auxquelles les collectivités doivent répondre. Grâce à la proximité géographique et la proximité organisationnelle, les interventions à l'échelle territoriale seront plus efficaces dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus faciles à contrôler et les interdépendances entre les acteurs plus aisées à prendre en compte. Les collectivités locales garantissent ainsi une meilleure transversalité, notion au cœur du concept de cohésion sociale.

Comme le souligne Cyprien Avenel, *« La question du "vivre-ensemble" va au-delà de la politique sociale ; le vivre ensemble implique la mobilisation et la mise en synergie de toutes les politiques, qui sont interdépendantes, au niveau local. Il ne s'agit donc pas de réfléchir seulement sur l'action sociale, mais de faire en sorte localement que l'ensemble des politiques publiques concourent au bien être de la vie quotidienne : politiques du logement, de l'emploi, éducatives, familiales, culturelles, sportive. La cohésion sociale implique l'articulation et la mobilisation de différentes compétences. Le maire est au cœur des politiques urbaines et sociales, parce qu'il est directement confronté, dans la proximité des populations, aux conséquences des transformations plus globales de la société française. Les villes sont le théâtre spatial des fractures sociales : étalement urbain, accélération des mobilités, nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale, individualisation des modes de vie, émergence et cristallisation d'une "question ethnique", mutation de la famille, vieillissement de la société, délitement du lien social, complexification des niveaux de pouvoir. Ce sont autant d'éléments pour lesquels l'intervention en faveur de la cohésion sociale et du "vivre ensemble" se constitue de plus en plus comme un enjeu stratégique pour les maires et les élus municipaux et occupe une place de plus en plus centrale dans le projet municipal. »*⁴²

⁴² Cyprien Avenel, Recherche-action sur la gouvernance locale de la cohésion sociale : une démarche comparative pour comprendre et aider à la décision, Cycle de séminaires DGCS-CAS : La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? Séance 1 - "Recherche-action" et "recherche-innovation" : innover chemin faisant ? Intervention du 28 octobre 2010

ENCADRE

Un Plan de cohésion sociale ciblant les communes wallonnes

En Belgique, la cohésion sociale et la recherche du bien-être pour tous, envisagées au plan régional, le sont aussi au plan local. Le Plan de cohésion sociale (PCS) de la Région wallonne s'inspire du concept de cohésion sociale du Conseil de l'Europe adapté au contexte politique wallon⁴³.

Ciblant les 253 villes et communes de langue française de Wallonie, le Plan de cohésion sociale a pour objet de favoriser la cohésion sociale et l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel au niveau local.

Pratiquement, le Plan de cohésion sociale doit répondre à deux objectifs : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité (au sens large).

Pour atteindre ces objectifs, il doit se décliner en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport aux axes suivants :

- 1° l'insertion socioprofessionnelle ;
- 2° l'accès à un logement décent ;
- 3° l'accès à la santé et le traitement des addictions ;
- 4° le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Un indicateur d'accès aux droits fondamentaux

En prévision du lancement du PCS, le niveau de cohésion sociale de chaque commune wallonne a été mesuré par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) sur la base d'un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux spécialement conçu dans le cadre de ce dispositif. Celui-ci rend compte de l'accès de la population de chaque commune aux droits fondamentaux suivants : droit à un revenu digne, droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, droit à un logement décent et un environnement sain, droit au travail, droit à la formation, droit à l'épanouissement culturel et social, plus un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Dix-huit variables couvrent ces 6 indicateurs et le facteur de risque quant au maintien de la cohésion sociale sur le territoire communal, et composent un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux par commune. L'ensemble de ces informations est connu des communes qui peuvent ainsi se situer par rapport à la moyenne régionale en matière d'accès de leur population aux différents droits.

Ces indicateurs comparables permettent d'établir un état des lieux et influencent le montant de la subvention allouée aux communes pour le développement de leur PCS. Le Plan de cohésion sociale doit tenir compte de

⁴³ http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/rubrique.php?id_rubrique=173

chacun de ces indicateurs et répondre aux besoins identifiés sur son territoire par un diagnostic local de cohésion sociale. Celui-ci vise à recenser et à évaluer les initiatives publiques et/ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal (acquis, forces, faiblesses), les attentes de la population et les besoins restant à satisfaire en termes de populations, quartiers, infrastructures, services ... en regard des objectifs et des axes précités.

Le PCS se compose d'actions concrètes, définies en fonction des indicateurs et du diagnostic local, formant un ensemble cohérent, basé sur des partenariats et favorisant le travail en réseau. Les axes visés et les actions construites avec les acteurs locaux, publics et privés, sont déterminés en fonction des indicateurs et du diagnostic.

Afin d'assurer la mise en œuvre des premiers Plans de cohésion sociale 2009-2013, un appel à projet a été adressé, en décembre 2008, aux 253 communes concernées. Les PCS ont été approuvés pour cinq ans. Ils bénéficieront d'une subvention allouée aux communes par le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction publique. Les communes assurent le cofinancement des actions développées dans le PCS à concurrence de 25%.

Un système d'évaluation du PCS est organisé sur base d'un suivi annuel, d'une évaluation intermédiaire à mi-parcours et d'une évaluation finale. Elles seront menées en concertation avec les acteurs locaux en valorisant l'apprentissage collectif et la mutualisation des savoirs et des savoir-faire, notamment sur le plan de la construction des indicateurs d'évaluation des résultats et de l'impact du PCS sur le niveau de cohésion sociale et de bien-être de la commune. Dans cette perspective, la méthodologie élaborée par le Conseil de l'Europe de construction, avec les citoyens, d'indicateurs locaux de cohésion sociale élargie au bien-être sera appliquée par l'IWEPS et le Conseil de l'Europe à un échantillon de communes développant un PCS. Parmi d'autres avantages, cette expérience devrait permettre à terme de disposer d'indicateurs locaux de cohésion sociale et de bien-être construits à partir d'une vision partagée du bien-être, élaborée avec les citoyens, et de développer des indicateurs qui serviront à évaluer le PCS en termes d'impact sur le bien-être des populations locales.

2.2.3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Pour résumer, différentes approches sont employées dans l'objectif de développer le développement local territorial durable et solidaire. L'Agenda 21, le *Community Development* mais également la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) concourent à l'innovation sociale et favorisent non seulement une meilleure inclusion mais aussi une plus grande cohésion sociale. Dans le prochain chapitre, il est question d'analyser la relation qu'entretient l'économie sociale avec le territoire. En effet, l'économie sociale pionnière dans le développement d'activités telles que les services à la personne et les emplois verts est une opportunité pour les pouvoirs publics mais également pour les entreprises qui bénéficient non seulement de leur expertise mais aussi de leur image en tant qu'acteur socialement et socialement engagé.

2.3 DÉVELOPPER DES RELATIONS TERRITORIALES

Une des conditions indispensables à la réussite et à la pérennisation des projets de développement territorial est l'implication de toutes les parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre des politiques et la reconnaissance de la plus-value sociétale de leurs activités. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux relations qu'entretient le secteur de l'économie sociale et solidaire avec d'une part, les décideurs politiques et d'autre part, les entreprises dites classiques.

2.3.1 LES RELATIONS ENTRE LES TERRITOIRES ET L'ECONOMIE SOCIALE

En raison de leurs activités difficilement délocalisables, les entreprises d'économie sociale contribuent incontestablement au développement durable des territoires. Leurs activités répondent à des besoins sociaux et sont porteuses d'emploi de qualité, ce qui en fait des actrices incontournables de la cohésion sociale, territoriale et économique. Pour cette raison, les collectivités ont intérêt à en faire des partenaires. Réciproquement, les structures d'économie sociale ont besoin des territoires : *« l'économie sociale (...) se nourrit de son territoire. Elle naît dans un territoire, elle naît pour répondre à un certain nombre de besoins du territoire ou alors, elle est constituée d'un certain nombre d'acteurs du territoire lui-même (...) d'autant plus que, là aussi, non seulement on peut dire que pour le territoire c'est fondamental, mais aussi ce sont des valeurs que prône l'économie sociale. C'est ce respect, à la fois du territoire et des hommes qui sont dessus, qui font partie de valeurs fondamentales pour la cohésion même du territoire. Ce n'est pas seulement une activité économique qui serait pérenne sur le territoire, mais c'est une activité économique dont les fondements, la valeur même est celle du respect de l'homme et des hommes sur le territoire »* ⁴⁴.

BONNE PRATIQUE EUROPEENNE

The Seacroft Partnership

Localisation : Leeds, Angleterre (2000)

Partenaires : Partenariat entre les pouvoirs publics (Leeds City Council, the Employment Service, East Leeds Family Learning Centre), les entreprises (Tesco, ASDA, Quarmby Construction), les associations, et les syndicats (USDAW)

Description : Les magasins « Regeneration Partnership » aident des personnes au chômage de longue durée à revenir sur le marché du travail. Environ 4 000 postes ont été créés depuis la mise en place de cette initiative. En faisant correspondre la demande des entreprises avec les compétences des personnes, elle a favorisé l'adéquation entre offre et demande de travail. Le public visé par cette initiative était les jeunes, les familles monoparentales et les plus de cinquante ans. Après avoir suivi un cycle d'une année de remise à niveau, les personnes bénéficiaient d'un emploi.

⁴⁴ Jacqueline Mengin, « les plus-values de l'économie sociale » in la tribune fonda, n°154, mai2002

Territoires et économie sociale entretiennent donc des relations étroites d'interdépendance qui doivent être prises en compte par les deux parties. Historiquement, les relations entre les collectivités et les structures d'économie sociale répondaient à une logique de subordination : les collectivités octroient des subsides à des structures qui assument des missions que ni le secteur public ni le secteur privé ne sont en mesure d'assurer afin de répondre à des problèmes sociaux (chômage, précarité, dépendance, etc.). Les implications des politiques européennes en matière de libéralisation des services a entraîné une crainte de la part des structures d'économie sociale de voir leurs sources de financement disparaître. Dans ce contexte, les relations entre les deux acteurs évoluent vers une logique de contractualisation. A ce titre, l'introduction de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics s'avèrent être une solution pour les collectivités et pour les structures de l'économie sociale de remplir leurs objectifs de responsabilité sociétale. Les clauses sociales sont des stipulations dans le cahier des charges d'un marché public qui visent un objectif d'insertion socioprofessionnelle. Les clauses environnementales, quant à elles, visent à rencontrer les objectifs de préservation de l'environnement. Ces clauses constituent des moyens pour les pouvoirs publics d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. Au niveau européen, les institutions parlent de clauses de responsabilité sociale qui font référence « à des opérations qui tiennent compte d'un ou plusieurs aspects sociaux parmi les suivants : possibilités d'emploi, travail décent, respect des droits sociaux et du travail, inclusion sociale (notamment des personnes handicapées), égalité des chances, accessibilité, conception pour tous, prise en compte des critères de durabilité, notamment des questions de commerce équitable, et plus grand respect volontaire de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), sans oublier le respect des principes consacrés dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne »⁴⁵.

Ces clauses sociales permettent de développer des relations avec les structures d'économie sociale qui répondent aux critères en termes d'objectifs sociaux et peuvent proposer des offres de services dans le cadre des procédures de marchés publics. Leurs spécificités font d'elles des partenaires privilégiées de ces relations contractuelles.

⁴⁵ http://www.socialeconomy.eu.org/IMG/pdf/KE3210584FRC_FR_1_.pdf

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES : LES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS

L'entreprise Casa Blanco

Localisation : Bruxelles, Belgique

Description : L'entreprise Casa Blanco (statut associatif) à Bruxelles, vise l'insertion professionnelle des personnes en difficultés sur le marché du travail, c'est-à-dire des demandeurs d'emploi peu qualifiés ou de longue durée. Casa Blanco leur offre une expérience de travail dans les métiers du bâtiment et les accompagne au moment de leur passage vers le marché du travail. Casa Blanco est enregistrée comme entrepreneur de travaux (parachèvement). La structure travaille notamment avec des collectivités, des agences immobilières sociales, des centres de formation pour des chantiers de rénovation et de parachèvement intérieur.

Afin de pouvoir répondre aux appels à marchés publics, Casa Blanco a décidé de passer l'agrégation. Cet enjeu était essentiel pour permettre à l'entreprise de répondre à des objectifs de formation d'un plus grand nombre de demandeurs d'emplois peu qualifiés ou à des chômeurs de longue durée. « Cela prend tout son sens à Bruxelles, où on investit d'énormes sommes dans le bâtiment et où le taux de chômage est l'un des plus élevés », explique le coordinateur de la structure. « Pour nous, en jouant dans la cour des marchés publics, l'enjeu est d'offrir le plus de postes de formation possibles, parce que nous en avons besoin, tout simplement ».

En inscrivant Casa Blanco dans le circuit des marchés publics, le coordinateur voit également une occasion de montrer aux détracteurs de l'économie sociale que les entreprises sociales peuvent se soumettre aux mêmes contraintes que les autres. Il considère par ailleurs qu'une réponse à un marché public nécessite moins de temps administratif que si la structure avait une multitude de petits dossiers à monter. Plus fondamentalement, cette hybridation entre « subsides » et revenus générés par les chantiers est, pour le coordinateur, la piste que doit suivre une entreprise de formation par le travail (EFT).

Contact et informations : www.casablanca.be

Public Policies and Social Enterprises

Localisations : Italie, France, Belgique, Espagne, Pologne, Allemagne, Roumanie

Descriptions : Le projet européen PASE (Public Policies and Social Enterprises) a été lancé en 2008 par la Région des Marches en Italie, dans le cadre du programme Interreg IVC (Innovation et économie de la connaissance / Entrepreneuriat et PME) de la Commission européenne. Il mobilise 9 partenaires (collectivités territoriales et organismes publics) issus de 7 pays européens pour conduire un projet interrégional de transfert de bonnes pratiques en matière de soutien public à l'économie sociale. Ce projet interrégional PASE (Politiques publiques et entrepreneuriat social), reconnu parmi les meilleurs projets en matière d'« Innovation et d'économie de la connaissance », doit permettre aux partenaires européens impliqués d'accroître « l'efficacité des politiques publiques en matière de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat social comme atout du développement économique local et de la compétitivité territoriale ». Deux phases préliminaires ont été définies : le repérage des bonnes pratiques de politiques publiques en faveur de l'économie sociale et une réflexion sur l'ouverture des marchés publics aux entreprises sociales. La première phase est pilotée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la seconde par l'Andalousie. Sur une cinquantaine de bonnes pratiques repérées, les partenaires en ont retenu 16 dans les domaines de la formation, des outils financiers, du montage de projet, de l'accompagnement, etc. Des visites ont été ou vont être organisées sur chacun de ces lieux d'expérimentation. En PACA, c'est autour de ses actions « Progress » que la Région s'est montrée novatrice : l'accompagnement financier des structures d'ESS avec Esia, le soutien aux groupements d'employeurs et aux GEIQ, et le dispositif Creatives de soutien pluriannuel au démarrage.

L'enjeu de PASE consiste également à faire avancer la cause de l'économie sociale au niveau de la Commission européenne.

Contact et informations : www.pase-project.eu

Città e Salute

Localisation : Milan, Italie

Description : La coopérative sociale italienne de type B, Città e Salute, basée à Milan, intervient en faveur de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap physique et psychique. Ses activités s'articulent autour du tri des déchets, notamment des vêtements et des chaussures, et de la réalisation de bijoux artisanaux.

L'objectif est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier de formations qualifiantes, d'acquérir une expérience professionnelle au sein de la coopérative sociale, pour ensuite être en capacité d'intégrer le marché du travail traditionnel. En même temps qu'elle intervient sur les compétences professionnelles des personnes handicapées, la coopérative agit sur leurs compétences sociales. Ce travail est mené en partenariat avec un centre psychosocial.

L'intégration se fait en plusieurs étapes. Les services sociaux ou les centres locaux de l'emploi échangent avec la coopérative sur la personne à intégrer. Sur la base de ses compétences, un type d'emploi lui correspondant le mieux est identifié et un plan personnalisé est arrêté entre les services sociaux, la coopérative et la personne. Celle-ci suit ensuite une formation - souvent financée par la région ou d'autres administrations publiques – et est suivie par un tuteur qui évalue ses compétences, et celles qui seraient à améliorer pour gagner en spécialisation. Durant tout ce temps, le tuteur est en contact avec le service social qui a adressé la personne.

Ce suivi permet à Città e Salute d'avoir une très bonne connaissance des capacités réelles de la personne et ainsi d'aider les entreprises privées ou les administrations publiques à définir l'emploi qui sera le mieux adapté à la personne. Son rôle est essentiel. Lorsque la période de formation est évaluée favorablement, la personne handicapée peut être embauchée par la coopérative sociale, voire même en devenir membre, ou sur le marché du travail traditionnel.

Au cours des dernières années, Città e Salute a aidé 60 personnes à intégrer le marché de l'emploi traditionnel.

Contact et informations : www.cittaesalute.org

Plus largement, les collectivités territoriales et les structures d'économie sociale peuvent développer des relations pérennes dans le cadre de stratégies communes intégrées comme les CRESS qui entretiennent des relations étroites avec les territoires. Ainsi, de véritables politiques publiques d'économie sociale ont vu le jour, certes assez récemment, mais cette introduction s'inscrit souvent dans le cadre d'une planification politique intégrée.

2.3.2 FOCUS SECTORIELS

Deux secteurs d'activités répondant à des besoins nouveaux se développent au niveau territorial. La pérennité de ces activités dépend de la réussite des partenariats entre les collectivités territoriales et des structures d'économie sociale. Il s'agit des services à la personne et des emplois verts.

2.3.2.1 FOCUS N°1 : LES SERVICES A LA PERSONNES

Les services à la personne, un enjeu de développement pour l'économie sociale et pour les territoires

Répondant des besoins sociaux émergents, les services à la personne (SAP) connaissent depuis plusieurs années un essor remarquable. Malgré l'absence de définition précise liée à la diversité des situations en Europe, on peut caractériser les SAP comme « *des services qui, sur la base d'une proximité territoriale et/ou relationnelle, répondent à des besoins, collectifs ou individuels, nouveaux ou insuffisamment rencontrés* »⁴⁶. Une quantité de services sont concernés : garde d'enfants, soins aux personnes âgées dépendantes, services de confort (jardinage, repassage, etc.),... mais au-delà de l'hétérogénéité des métiers et des services offerts, la caractéristique du secteur est d'apporter des solutions de vie à domicile dans une logique d'amélioration de la qualité de vie.

Les services à la personne peuvent être abordés sous une multitude d'angles : emploi, inclusion sociale, cadre économique et fiscal, évolutions démographiques, etc. Une spécificité de ce « nouveau » secteur d'activités est en effet de répondre simultanément à plusieurs logiques, qu'elles soient d'ordre économique, social, politique ou culturel. Afin de mieux appréhender les enjeux liés aux services à la personne au niveau local, nous tenterons de mettre en évidence leur contribution au développement territorial et le rôle que peut jouer l'économie sociale dans ce développement.

Les services à la personne, facteur de développement local

La proximité, qu'elle soit relationnelle ou géographique, est au cœur de la notion de services à la personne, qui prennent d'ailleurs le nom de « services de proximité » en Belgique. Historiquement, la longue expérience des structures d'économie sociale dans le secteur a participé à l'enracinement territorial des services à la personne.

Patrick Haddad, professeur associé d'économie à l'Université d'Angers rappelle qu'en France le rôle central de l'économie sociale s'est construit « autour d'un objectif partagé avec les pouvoirs publics de recherche commune d'utilité sociale »⁴⁷. Ce constat vaut pour de nombreux pays européens qui ont connu une évolution semblable que l'on peut schématiser en trois temps : (1) dans l'après-guerre émergent les premières initiatives d'associations, (2) immédiatement suivies par le développement de l'Etat-providence et des services publics, (3) s'ensuit une période de crise de l'Etat-providence qui donne naissance à des entreprises d'économie sociale à

⁴⁶ Réseau européen des services à la personne à finalité sociale, Les législations nationales en matière de services à la personne – vers une approche européenne, 2009.

⁴⁷ P. Haddad, « L'économie sociale et solidaire face aux mutations des services à la personne ». In Recma – Revue Internationale de l'Economie Sociale n°314.

vocation réparatrice⁴⁸. On observe également des changements sociétaux semblables à toute l'Europe : vieillissement démographique, déclin de l'emploi industriel, participation accrue des femmes au marché du travail, défamilialisation⁴⁹. Ce sont autant de facteurs qui participent à la croissance du secteur quaternaire.

Depuis quelques années, le développement exponentiel des activités va de pair avec une concurrence accrue dans le secteur, désormais occupé par trois types d'acteurs : les collectivités territoriales, les entreprises privées et les entreprises et associations de l'économie sociale, lesquelles restent majoritaires dans la prise en charge des services à la personne.

Dans un contexte de morosité économique, le secteur des SAP est prisé pour son potentiel de création d'emplois localisés et non délocalisables, offrant aux territoires une croissance stable de l'emploi, protégée de la mondialisation. En effet, face au chômage important que connaissent les pays européens, les pouvoirs publics et les institutions européennes⁵⁰ ont tendance à considérer les services de proximité, et plus particulièrement les services à la personne, comme un potentiel de création d'emplois pour les personnes les plus fragilisées. Contexte démographique oblige, les SAP constituent l'un des rares secteurs à attester d'un solde positif de création d'emplois en période de récession. Si les paramètres sociaux et démographiques actuels⁵¹ créent les conditions de la demande, il ne faut pas négliger l'impact des politiques publiques qui permettent de structurer mais surtout de solvabiliser la demande. Elles disposent pour cela de deux types de politiques, les politiques sociales (dépendance, soutien aux familles, etc.) et les politiques de l'emploi (insertion des personnes éloignées de l'emploi). C'est bel et bien la conjonction de ce contexte favorable et de politiques publiques volontaristes qui explique l'attrait du secteur.

Outre le gisement d'emplois qu'ils représentent, les services à la personne constituent également un levier d'attractivité des territoires auprès des particuliers mais aussi des entreprises. En maintenant une qualité de vie dans les territoires, les services à la personne participent du développement économique et de l'attractivité résidentielle, constat d'autant plus vrai dans les zones rurales marquées par la désertification.

Cette notion d'attractivité appelle une autre dimension des services à la personne, la dimension sociale. En effet, à côté des aspects économiques développés ci-dessus, les emplois de proximité contribuent à maintenir des relations sociales dans un cadre économique localisé : l'autonomie et l'inclusion (personnes âgées, personnes en situation de dépendance), la conciliation vie privée et vie professionnelle (garde d'enfants, ménage, etc.) sont largement facilitées par les SAP, qui contribuent donc à la solidarité et à la cohésion sociale en Europe. Cette dimension sociale et citoyenne, qu'elle concerne les usagers ou les travailleurs des services à domicile, est donc

⁴⁸ JL Laville et M. Nyssens (sous la direction de), Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées, Paris, La Découverte (Bibliothèque du MAUSS), 2001

⁴⁹ Ce concept désigne le processus de transfert de la prise en charge des besoins sociaux de la cellule familiale vers des structures ou des personnes externes. Le degré de défamilialisation diffère fortement d'un Etat membre à l'autre. Alors qu'elle constitue un élément central du modèle social scandinave, elle est au contraire moindre dans les pays du Sud, où la prise en charge des soins reste majoritairement dans la sphère familiale.

⁵⁰ Voir notamment les conclusions du Conseil européen du 6 décembre 2010 concernant l'incidence du vieillissement de la main-d'œuvre et de la population sur les politiques de l'emploi.

⁵¹ Les principales évolutions tiennent d'une part au vieillissement de la population (la part des plus de 80 ans devrait atteindre 11% de la population européenne d'ici à 2050 contre 5% aujourd'hui) et d'autre part à la participation accrue des femmes au marché du travail.

une composante certes non monnayable mais essentielle des services à la personne : retour à la vie active pour les exclus du marché du travail, rupture de l'isolement pour les personnes âgées, bien-être accru, autant de notions au cœur du concept de développement local durable.

Les enjeux pour l'économie sociale dans les territoires

Les spécificités et les valeurs de l'ESS en font une actrice majeure dans le champ des activités à forte utilité sociale dont les services à la personne sont une illustration. Elle se caractérise notamment par une approche non standardisée et plus relationnelle de la production de services⁵² et par l'accessibilité des services proposés, d'un point de vue financier et géographique notamment⁵³. Ce constat s'explique en grande partie par le fait que « *les entreprises d'économie sociale poursuivent une finalité de services à la collectivité ou à leurs membres plutôt que de profit. Cela se traduit majoritairement, dans une attention particulière au client, à la qualité du service rendu et à son utilité* »⁵⁴.

L'organisation du secteur des SAP en Europe est marquée par l'articulation de l'échelon national et de l'échelon territorial : alors que les politiques publiques se décident au niveau national, le développement du secteur a lieu sur des marchés de services et du travail locaux. Au niveau local, un enjeu de taille consiste à identifier les besoins réels de la population pour offrir des réponses adaptées à la diversité démographique et sociologique des territoires. Comme le résume l'ANSP, « *le maillage territorial de l'offre est un enjeu essentiel pour le secteur des services à la personne ainsi que pour le développement local des territoires* »⁵⁵. A cet effet, la coopération d'un large éventail d'acteurs politiques et de prestataires de services à l'échelon local est nécessaire pour répondre de manière cohérente aux besoins de la population.

A cet égard, Gabriel Colletis, Patrick Gianfaldoni et Nadine Richez-Battesti identifient deux leviers d'action pour l'économie sociale dans les territoires : d'une part la valorisation de la connaissance et des valeurs de l'ESS dans les logiques de coopération et de mutualisation territoriales, d'autre part une participation active à la gouvernance territoriale⁵⁶.

Qualité de l'emploi – Qualité des services

Le secteur des services à la personne se caractérise souvent par des conditions de travail éprouvantes sur le plan physique et psychologique : travail avec des publics socialement et économiquement précarisés, portage des personnes, etc. : autant d'éléments facteurs de stress, de troubles musculo-squelettiques (TMS), voire d'accidents de la route. Dès lors, nombreuses sont les entreprises et les associations de l'économie sociale qui développent des bonnes pratiques afin d'améliorer les conditions de travail de leurs employés, d'autant que celles-ci influent grandement sur la qualité du service rendu. Citons comme mesures de prévention des risques

⁵² P. Haddad, L'économie sociale et solidaire face aux mutations des services à la personne. In Recma – Revue Internationale de l'Economie Sociale n°314

⁵³ V. Huens, Spécificités des services d'économie sociale. In Emplois et Services de qualité, Saw-b asbl

⁵⁴ Ibid

⁵⁵ ANSP, Le développement des services à la personne en France, http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/Public/P/ANSP/brochures-d%C3%A9pliants/Plaquette_instit-FR.pdf

⁵⁶ G. Colletis, P. Gianfaldoni, N. Richez-Battesti, Economie sociale et solidaire, territoires et proximité. In Recma n°296

professionnels les écoles du dos, l'achat de matériel ergonomique, les temps de récupération récurrents, etc.⁵⁷. De manière plus générale, le secteur de l'économie sociale développe de nombreux dispositifs afin de mobiliser les travailleurs. Ainsi, dans une étude menée en 2008⁵⁸, Estelle Morin identifie six facteurs mobilisateurs pour les travailleurs dont les principaux sont : l'utilité sociale du travail et les occasions d'apprendre et de se développer. Ces services, par la proximité relationnelle avec les usagers qui les caractérise, exigent de développer des compétences fortes et une relation de confiance indispensable au bon déroulement de la prestation.

Or, le secteur souffre d'une image parfois négative : rémunérations basses, qualifications insuffisantes, temps partiel subi, horaires fractionnés caractérisent l'activité des employés⁵⁹. Les dispositifs visant à améliorer les conditions de travail et la qualification des travailleurs se heurtent à l'ambition de démocratisation de ces services. A l'heure actuelle, la volonté de professionnalisation du secteur est incompatible avec le pouvoir d'achat des usagers et le niveau de financement public.

A ces difficultés de qualification s'ajoute une situation encore plus problématique, celle de la pénurie de main d'œuvre, particulièrement dans le champ de la petite enfance et des personnes âgées, qui touche tous les Etats membres comme le relate une étude de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail⁶⁰ : selon cette étude, malgré un fort potentiel en termes de création d'emplois, la demande en services reste supérieure à l'offre tant humaine que financière mise à disposition.

Comment répondre aux problématiques de disponibilité et de qualité des ressources ? S'il n'existe pas de solution toute faite, là encore, la concertation des opérateurs, des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des centres de formation est essentielle pour identifier les besoins et organiser la formation. Concernant la pénurie de main d'œuvre, le recours à une main d'œuvre immigrée est souvent évoqué.

Conclusion et perspectives

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel et aux exigences élevées en termes de professionnalisation, les associations et les entreprises de l'économie sociale sont face à de multiples défis : elles doivent non seulement s'adapter, résister à la concurrence mais aussi conserver leurs spécificités tout en innovant.

A cet égard, l'ancrage territorial des services à la personne constitue une opportunité pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire : ces derniers bénéficient en effet d'un maillage territorial particulièrement fin et d'une connaissance aiguë des besoins de la population. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles formes de gouvernance territoriale leur offre la possibilité de se positionner en pionniers de la dynamique sociale et territoriale.

⁵⁷ Exemples tirés de la brochure « Emplois et services de qualité : enjeux pour l'économie sociale », asbl SAW-B.

⁵⁸ E. Morin, Sens du travail, santé mentale au travail et engagement organisationnel, IRSST, 2008

⁵⁹ Ces mauvaises conditions de travail sont reprises par le Conseil européen du 6 décembre 2010 dans ses conclusions concernant l'incidence du vieillissement de la main-d'œuvre et de la population sur les politiques de l'emploi : « (...) la forte présence des femmes, la segmentation de l'emploi et, parfois, les salaires peu élevés qui caractérisent ces secteurs créent des défis importants en termes, entre autres, d'indépendance économique égale, de conciliation entre la vie professionnelle, la vie familiale et la vie privée et d'égalité de l'accès aux droits sociaux ».

⁶⁰ European Foundation for the improvement of Living and Working Conditions : Employment in social care in Europe, 2006.

In fine, ces logiques coopératives locales doivent permettre l'avènement d'une gouvernance territoriale capable de répondre aux nouveaux besoins de la population et d'attirer des particuliers comme des entreprises.

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Aide et maintien à domicile en milieu rural

Localisation : Belgique

Description : En Belgique, l'ASBL (association sans but lucratif) ADMR (Aide et maintien à domicile en milieu rural) offre une série de services en milieu rural et dans les petites villes : aide familiale pour personnes âgées (courses, nettoyage, aide à la vie quotidienne), maisons d'accueil communautaires pour personnes âgées, aide aux aidants proches, gardes à domicile pour personnes malades et/ou handicapées, travaux d'adaptations et d'aménagement d'intérieur par ouvriers polyvalents, services de proximité en titres-services (aide ménagère). Le respect de l'intégrité de la personne, de son autonomie et de son projet de vie est une composante essentielle de la philosophie d'assistance de l'ASBL.

Les services s'adressent à des personnes de tout âge. Toutefois, les responsables d'ADMR constatent que 75% des services d'aide aux familles et aux personnes âgées sont réalisés auprès de personnes de plus de 70 ans.

Un des projets innovants qu'a développés récemment l'ADMR, sont les maisons d'accueil communautaires. Ouvertes en partenariat avec des communes et des Centres publics d'action sociale (CPAS), elles offrent une solution complémentaire aux centres de jour des maisons de repos. Leur création était motivée par le fait que nombre de personnes qui recevaient des soins à domicile souffraient de solitude et avaient besoin de rencontrer des «pairs» mais ne désiraient pas pour autant fréquenter l'univers des maisons de repos. Elles sont ouvertes aux personnes de plus de 65 ans ou à toute personne désireuse de partager un moment avec les aînés. L'objectif d'ADMR est de rendre les maisons les plus proches possibles des lieux de vie des personnes.

Elles correspondent à des lieux de vie collectifs et temporaires (puisque les personnes y vont un moment la journée ou plusieurs fois par semaine et continuent à habiter à leur domicile). Les personnes âgées peuvent y partager des activités, un repas et ont la possibilité d'y recevoir des soins professionnels extérieurs. Leur particularité repose sur la prise en charge des activités par les personnes âgées elles-mêmes. Si chacune des maisons bénéficie de l'encadrement d'animatrices, ce sont les personnes âgées qui décident du type d'activités qu'elles souhaitent mener, qui participent activement à leur conception, etc.

Contact et informations : www.admr.be

Projet de formation et insertion des femmes par les services aux personnes dépendantes

Localisation : Navarre, Espagne

Description : En Navarre, l'attention aux personnes dépendantes (troisième âge, handicapés, mineurs,...) est menée à travers un réseau complexe dans lequel la majeure partie des services sont fournis par des entités privées à travers des mécanismes de concertation ou de contrats avec le Département Régional des Affaires Sociales, de la Famille, de la Jeunesse et des Sports, ou avec des collectivités locales. Il apparaît très clairement que la qualité des services fournis correspond à la qualité de l'emploi. L'axe d'action central du projet est la participation des travailleuses à la formation continue pour être habilitées en tant que soignantes et/ou travailleuses sociales pour personnes dépendantes, qui représente une branche de marché du travail en pleine expansion et croissance continue, et avec un fort besoin en personnes qualifiées.

Le projet a été conçu comme un projet associant formation et stages destinés à forger des capacités sociales et relatives au monde du travail.

Un plan d'actions à développer que nous avons envisagé pour le Projet d'Insertion des Femmes est la formation pour pouvoir avancer vers une reconnaissance professionnelle et une régularisation face à normes du travail, des différents secteurs (3ème âge, handicapés...) faisant partie du champ des services aux personnes dépendantes.

ANEL propose un Projet de formation, accompagnement, médiation et insertion au travail avec une formation véritablement pratique ayant pour finalité de rendre possible l'insertion des femmes qui souhaitent travailler dans le domaine des services aux personnes dépendantes.

ANEL possède une expérience dans ce domaine, puisqu'elle a travaillé au projet « Femme sur roues » (conductrices d'autobus) durant cinq ans, en développant une méthodologie de travail pour l'insertion des femmes.

Contact et informations : www.anel.es

2.3.2.2 FOCUS N°2 : L'ENVIRONNEMENT, TERREAU DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI, L'ECONOMIE SOCIALE ET LES TERRITOIRES ?

Les emplois verts : éléments de définition

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) définit les métiers verts comme des « emplois dans l'agriculture, l'industrie manufacturière, la recherche et développement, l'administration et les services qui contribuent de manière substantielle à préserver ou à restaurer la qualité de l'environnement »⁶¹. Les métiers verts sont donc présents dans tous les secteurs de l'économie et ne se limitent pas au secteur des énergies renouvelables.

De quels métiers parle-t-on ?

On peut distinguer deux catégories dans le champ des emplois verts : d'une part, les emplois verts dits « traditionnels », dont la finalité est de préserver l'environnement (recyclage, entretien du patrimoine naturel local, ...) ; d'autre part, les « métiers verdissants » qui désignent les métiers dont la finalité n'est pas écologique mais qui peuvent tendre vers plus de soutenabilité. Les métiers du bâtiment en sont un bon exemple : s'il n'est pas à proprement parler destiné à la protection de l'environnement, le secteur de la construction et de la rénovation de bâtiment offre un fort potentiel technique et économique de réduction des émissions et de création d'emplois. Ces emplois sont généralement exercés par des personnes travaillant déjà dans le secteur du bâtiment, mais sont redéfinis par la « révolution verte » et les exigences énergétiques, notamment en visant l'efficacité énergétique (isolation des bâtiments privés et publics, transformation des processus de production vers plus d'efficacité énergétique, gestion des déchets, préservation de l'eau et des sols,...). De manière générale, les ingénieurs et mécaniciens seront appelés à travailler au développement de véhicules et carburants à faibles émissions, tandis que les ouvriers du bâtiment et les architectes devront se familiariser avec les nouveaux produits et règlements de construction en faveur des économies d'énergie. Les grandes et petites entreprises voudront tirer profit du marché croissant des produits plus verts, comme les ampoules électriques à faible consommation énergétique et de meilleures technologies de recyclage.

Emplois verts et création d'emplois

Que va signifier en termes de création d'emplois, à court et moyen termes, l'émergence des emplois verts ?

Les études cherchant à estimer le nombre d'emplois potentiellement créés à plus ou moins long terme font état d'une grande incertitude. De nombreux emplois risquent d'être détruits, d'autres transformés, si bien que la question du solde net d'emplois créés semble se poser sans qu'on puisse y répondre catégoriquement. A titre d'exemple, les prévisions de la Commission font un pronostic de création de 600 000 à un million d'emplois dans la décennie à venir⁶².

⁶¹ http://www.unep.org/labour_environment/PDFs/Greenjobs/UNEP-Green-Jobs-Report.pdf

⁶² « Le simple fait d'atteindre l'objectif de l'UE visant à utiliser 20 % d'énergie provenant de sources renouvelables peut permettre de créer plus de 600 000 nouveaux emplois dans l'UE. Si l'on ajoute l'objectif de 20 % d'efficacité énergétique, ce sont plus d'un million de nouveaux emplois qui sont en jeu », Communication de la Commission Europe 2020, « Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive »

De fait, certains profils professionnels seront modifiés et de nouvelles compétences seront requises, mais les autorités locales, si elles savent tirer parti de la situation, peuvent jouer un rôle moteur dans la transition vers un marché du travail plus vert et un développement économique plus durable. A cet égard, il est essentiel de développer une offre régionale de formation pour la filière des emplois verts. De la même manière, pour réussir la transition du marché du travail vers des emplois verts de bonne qualité, il est indispensable de renforcer les programmes d'éducation, de formation et de développement des compétences axés sur un large éventail de nouveaux métiers liés à l'environnement.

Le rôle nécessaire des pouvoirs publics

L'ambition politique des pouvoirs publics est essentielle pour permettre l'essor des emplois verts : la reconversion économique peut être créatrice d'emplois, à condition qu'un signal politique fort soit donné dans cette direction. Certains pouvoirs publics se sont d'ores et déjà engagés dans cette direction, comme la Région wallonne qui a énoncé les axes et priorités d'un « Plan Marshall Vert » dans sa déclaration de politique régionale pour la période 2009-2014.

Au contraire, une réduction des investissements dans l'économie verte a des effets néfastes sur la création de l'emploi comme l'illustre l'Observatoire de l'investissement dans une étude indiquant un fort ralentissement des créations d'emplois dits verts. Menée en France, cette étude montre que trois activités ont créé beaucoup moins d'emplois en 2010 qu'en 2009 : le solaire, l'éolien et l'éco-construction, en raison de l'absence d'une politique ambitieuse et lisible de soutien.

Les emplois verts : nouveau cheval de bataille de l'Union européenne

A l'instar de certains pouvoirs publics locaux et nationaux, l'UE est déterminée à soutenir la croissance de l'économie verte. Son plan européen pour la relance économique établit un cadre destiné à favoriser la croissance économique et à créer des emplois tout en abordant les questions comme la sécurité énergétique et l'environnement durable. C'est également un objectif clairement affiché de la nouvelle stratégie Europe 2020 qui promeut une croissance durable, intelligente et inclusive.

La Commission annonçait récemment que l'UE investira 105 milliards d'euros dans l'économie verte dans le cadre de sa politique de cohésion. L'objectif est de faire en sorte que l'Europe respecte son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique : d'ici 2020, l'UE s'est engagée à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la part de marché des énergies renouvelables de 20 %. Pour ce faire, elle aide une série de secteurs économiques à passer au vert par le biais de sa stratégie visant à dynamiser la croissance, l'emploi et l'innovation.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Commission promeut l'éco-innovation : à cet égard, le fonds de cohésion devra libérer 3 milliards d'euros pour aider les PME à mettre au point des produits et des processus de production respectueux de l'environnement.

Enfin, la création d'emplois verts « traditionnels » ou de métiers « verdoyants » nécessitant des compétences et des qualifications adaptées, l'initiative « new skills for new jobs » encourage de plus grandes synergies entre les

différents acteurs afin de permettre une plus grande adéquation entre l'offre et la demande de compétences dans le champ des emplois verts.

BONNE PRATIQUE EUROPEENNE

Un village énergétique, pour des lendemains plus verts

Localisation : Nottinghamshire, Angleterre

Description : Lorsque la mine d'Ollerton, dans le Nottinghamshire, en Angleterre, a fermé ses portes en 1994, elle a englouti avec elle les emplois de 600 mineurs. Le développement durable a été placé au cœur de la régénération de la zone lorsque les mineurs ont créé le Sherwood Energy Village, une communauté neutre en carbone qui est bien plus qu'un complexe industriel ordinaire.

Le site de 36 hectares a été transformé à l'aide du financement régional de l'UE afin de mettre sur pied une installation mixte offrant des unités industrielles, des espaces de bureau et des logements, ainsi que des infrastructures récréatives et éducatives.

Les unités de bureau et de logement sont construites selon de strictes normes environnementales, et Sherwood déploie de lourds efforts pour la promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la biodiversité. Le village a permis une diversification accrue de l'économie locale en attirant des industries comme le tourisme, des services financiers et la recherche dans le domaine de la santé. Le site emploie actuellement environ 1 200 personnes.

Les Emplois verts et l'économie sociale et solidaire

Les emplois verts sont porteurs de création d'emplois dans la mesure où ils nécessitent plus de travail et moins de ressources naturelles (rendant ainsi notre économie plus robuste face à la montée des prix des énergies et des ressources naturelles). Au niveau local, les emplois verts contribuent à l'amélioration de l'environnement et fournissent du travail de qualité. Historiquement, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont une large expérience d'activités engagées dans des filières vertes. En effet, comme le souligne ConcertES, plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Wallonie (Belgique), économie sociale et développement durable sont intrinsèquement liés : « (...)une attention particulière accordée au développement durable (dans la reconnaissance de ses trois piliers : économique, social et environnemental) est communément adoptée comme (...) principe [de l'économie sociale] tant les valeurs sous-tendues par les deux mondes, celui de l'économie sociale et celui du développement durable constitue un terrain fertile à leur alliance »⁶³. Ainsi, la banque sociale allemande GLS Gemeinschaftsbank a été à l'origine de l'essor des énergies

⁶³ <http://www.concertes.be/joomla/images/documents/emplois%20verts.pdf>

renouvelables en Allemagne en acceptant de soutenir les fermes biodynamiques produisant leur propre électricité grâce à des éoliennes.

Par nature, les emplois verts constituent donc un créneau de développement pour le secteur de l'économie sociale dans son ensemble, et plus particulièrement l'économie sociale d'insertion. En effet, les emplois verts ne se limitent pas à des emplois fortement qualifiés d'ingénieurs en environnement ou de concepteurs de nouvelles sources d'énergies. Ils concernent tous les types de qualifications, et donc aussi les personnes en insertion.

Les entreprises d'insertion agissent dans des secteurs variés. Un certain nombre a déjà investi les secteurs liés à la préservation ou à la restauration de la qualité de l'environnement. Ainsi, de nombreuses structures de l'insertion par l'économie offrent des services dans les domaines de l'entretien des espaces verts, du recyclage des déchets, de l'éco-construction ou encore de l'efficacité énergétique des bâtiments. En Espagne, la Fondation ONCE qui travaille sur les questions d'inclusion sociale des personnes handicapées a publié une étude sur les possibilités offertes par les emplois verts pour leur insertion professionnelle⁶⁴. Cette étude a identifié quelques grands secteurs dans lesquels les personnes handicapées peuvent trouver à s'insérer dans deux régions espagnoles : Castilla y Leon et Comunidad Valenciana. Ainsi, en Castille, l'étude a identifié les secteurs des espaces naturels, de l'agriculture écologique, du jardinage, des énergies renouvelables et du tourisme rural. Dans la Communauté de Valence, il s'agit des secteurs du traitement des eaux, de l'agriculture écologique, de la gestion des déchets et du recyclage, des énergies renouvelables, de la gestion des forêts et de l'éducation à l'environnement. Dans tous ces secteurs, des emplois spécifiques peuvent concerner les personnes handicapées, adaptés au handicap et aux besoins des personnes en insertion.

⁶⁴ RED2RED, *Estudio sobre discapacidad en el medio rural: hacia el empleo verde*.

BONNE PRATIQUE EUROPEENNE

Ecosviluppo

Organisme : Cooperativa sociale Ecosviluppo

Statut : Coopérative sociale de type B

Localisation : Stezzano (Italie)

Secteur d'activité : Récolte et gestion des déchets, hygiène urbaine, entretien

Nature de l'initiative : Ecosviluppo accompagne vers l'emploi des personnes défavorisées, notamment handicapées physiques et mentales, pour travailler dans des services de collecte et transport de déchets municipaux, entretien des villes, d'espaces verts.

Description : Créée en 1995, la coopérative sociale Ecosviluppo travaille à l'insertion dans l'emploi des personnes défavorisées (personnes handicapées mentales et physiques, personnes ayant des problèmes de dépendance, personnes soumises à des mesures de restriction de liberté). Ces personnes sont mises à l'emploi dans les domaines de la collecte, du transport et du tri des déchets urbains, du balayage manuel et mécanisé des rues, de l'entretien de parcs, de l'assainissement, et de la gestion de plates-formes écologiques. Ecosviluppo est l'une des coopératives sociales de type B les plus structurées de la province de Bergame en Lombardie, et a signé des contrats de service avec plus de 30 municipalités dans les provinces de Bergame et de Milan. Elle emploie 110 personnes et a aidé à fournir des possibilités d'intégration dans l'emploi à environ 250 personnes défavorisées. La coopérative a développé un vaste ancrage territorial et de nombreux partenariats avec des services sociaux, des structures publiques et d'autres entreprises sociales.

Contact et informations : Ecosviluppo - Cooperativa Sociale Onlus - Via Guzzanica 50 / B - 24040 Stezzano (Bergame) - 035.4540878 - info@ecosvil.it

Conclusion

Le secteur des emplois verts est considéré comme un moyen de développer l'emploi et l'innovation sur un territoire. Il est ainsi au centre de plusieurs stratégies politiques qui le considèrent comme un moyen de redynamiser leur territoire à partir de secteurs économiques à forte valeur ajoutée sociale et environnementale. Cette ambition est également portée par les acteurs de l'économie sociale. Fort de son expérience dans les métiers verts et de son ancrage territorial, l'économie sociale dispose d'atouts non négligeables pour se positionner en tant que leader des filières vertes et promouvoir de nouvelles formes d'entreprendre fondées sur des innovations économiques, sociales et environnementales.

Les relations entre les entreprises et les associations ont largement évolué ces dernières années. L'intérêt des entreprises pour la RSE et, réciproquement, le « monitoring » des activités des entreprises par les associations ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution.

2.4 CONCLUSION

Assurer un développement local durable et solidaire implique le partage des responsabilités entre tous les acteurs locaux et leur investissement dans la conception et la mise en œuvre d'actions territoriales visant des objectifs de cohésion sociale et de respect de l'environnement. Cela présuppose une reconnaissance de tous les acteurs par tous les acteurs et une considération réciproque et équilibrée. Ainsi les acteurs politiques qui occupent souvent un rôle tampon doivent-ils favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes basées sur le territoire et les amener à se rencontrer.

L'économie sociale joue un rôle d'avant-garde en apportant des réponses à des enjeux sociaux et environnementaux a parfois des difficultés à se positionner dans cette sphère, non pas qu'elle n'en ait la volonté mais plutôt qu'elle rencontre des réticences, des incompréhensions de sa réalité de la part d'autres acteurs.

3. L'IMPACT DES POLITIQUES EUROPÉENNES SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET INCLUSIF.

L'Union européenne s'efforce d'harmoniser son espace et de faire appliquer ses politiques à l'échelon local selon le principe de subsidiarité, et intervient en valeur ajoutée. Cependant, de fortes disparités territoriales persistent et, c'est notamment grâce à sa politique de cohésion, ou politique régionale, que l'UE va tenter de les réduire. De plus, la politique de cohésion, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », contribue également à l'objectif de développement territorial durable et inclusif, afin de créer les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive. La politique de cohésion, ou politique régionale a pour objectif principal de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne en réduisant les écarts de développement entre les 271 régions européennes et les pays qui font partie de l'Union. Les trois principaux objectifs de la politique de cohésion de l'UE sont : la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi, et la coopération territoriale européenne. Pour atteindre ces objectifs, elle a à sa disposition trois instruments financiers principaux⁶⁵, le FSE (Fonds social européen), le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le fonds de cohésion. L'objectif des fonds structurels est de réduire les disparités entre les niveaux de développement des différentes régions, par la solidarité financière des Etats membres, en participant aux développements et à l'ajustement structurels des régions les moins favorisées. Il s'agit de financer par les aides communautaires des projets de dimensions locales ou nationales. Leur mission commune est de promouvoir le développement des régions moins avancées de façon à harmoniser les niveaux de vie dans l'ensemble de l'Union. Jusque là, il y a eu des effets positifs, comme la réduction des disparités de revenus, une hausse de la croissance dans les zones qui en ont particulièrement bénéficié, des restructurations industrielles.

ENCADRE

Les objectifs de la politique de cohésion – Programmation 2007-2013

Convergence : Plus de 80 % du budget de la politique de cohésion est alloué aux régions les plus pauvres qui sont celles où le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne européenne (ou juste au-dessus de cette limite). Cet argent est dépensé pour des mesures visant à stimuler la croissance économique, y compris les transports et d'autres projets d'infrastructure. En tout, 100 régions reçoivent des fonds dans le cadre de l'objectif de convergence qui, jusqu'en 2006, était connu sous le nom d' « Objectif 1 ». Ces régions ont une population combinée de quelques 170 millions d'habitants, ce qui représente un peu plus d'un tiers de la population totale de l'UE. La plupart des « régions de convergence » se trouvent dans les « nouveaux » Etats membres en Europe centrale et de l'est (qui ont rejoint l'UE depuis 2004), ainsi qu'en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie du sud.

⁶⁵ Dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole et l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche ne font plus partie des fonds structurels. En effet, ils seront financés dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Compétitivité régionale et emploi : Approximativement 16 % de l'argent, soit 8 milliards d'euros, est partagé entre environ 170 régions qui ne correspondent pas aux critères pour recevoir un soutien dans le cadre de l'objectif de convergence. L'objectif « compétitivité régionale et emploi » était précédemment connu sous le nom « Objectif 2 ». L'argent européen est utilisé pour cofinancer des projets qui contribuent à renforcer la compétitivité économique en promouvant l'innovation et l'entrepreneuriat, en protégeant l'environnement, en améliorant les transports, en adaptant la main-d'œuvre et en investissant dans les ressources humaines.

Coopération territoriale européenne : Les 2,5 % du budget de cohésion restants, environ 1,25 milliard d'euros par an, sont utilisés pour promouvoir la coopération entre les régions dans différents Etats membres grâce à des projets communs et des échanges d'expérience. La plus grande partie de cet argent est dépensée pour construire des liens plus étroits entre les régions frontalières.

3.1 UN BUDGET QUI FAIT DÉBAT

Cette politique se justifie par deux impératifs. Le premier est un impératif de solidarité et, le second est l'impératif d'efficacité du marché européen. La politique de cohésion représente le second poste de dépenses du budget de l'Union, avec 35% du budget communautaire. Le budget de la politique de cohésion suscite de nombreux débats. Dans un contexte de crise économique et de chômage de masse, certains Etats membres veulent réduire le montant de l'enveloppe allouée à la politique de cohésion pour l'après 2013. Les responsables politiques des institutions européennes, des gouvernements nationaux et des autorités régionales s'affrontent pour tenter d'influencer la future politique régionale de l'Europe, après que la Commission a présenté ses propositions de budget pour la période septennale post-2013. La France, en tant que contributeur net, apparaît en conflit avec les pays d'Europe de l'Est, comme la Pologne ou la République Tchèque, qui n'accepteront aucune réduction du montant de l'aide financière accordée aux Pays d'Europe centrale et orientale (PECO). En effet, la plupart des régions bénéficiant des fonds structurels européens se situent dans les nouveaux Etats membres. Pour la période 2007-2013, le montant du budget s'est élevé à 347 milliards d'euros. La Commission a suggéré une augmentation de 5 % des dépenses de l'Union pour la période 2014-2020. En effet, le constat est évident : de lourdes disparités demeurent au sein des régions européennes. Par exemple, le chômage touche 27,6 % des jeunes en Sicile alors que ce taux ne représente que 3,5 % dans la région de Prague⁶⁶. Le 10 novembre 2010, la Commission européenne a publié son 5^{ème} rapport comprenant un certain nombre de propositions visant à réformer la politique régionale dans le cadre de la prochaine période budgétaire. La Commission préconise de se focaliser en priorité sur les objectifs de la stratégie « Europe 2020 » et, conseille la création de « régions intermédiaires ». Ces régions ne répondant plus aux critères d'attribution des aides mais étant toujours en développement pourront bénéficier du maintien d'aides.

⁶⁶ « Aide de l'Europe au développement des régions », 19/08/11, toute l'europe <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/aide-au-developpement-des-regions/presentation/la-politique-regionale.html>

Les bénéfices de la politique de cohésion sont sans appel :

- Entre 1986 et 1996, le PIB par habitant des dix régions les moins favorisées de l'Union européenne est passé de 41 % de la moyenne de l'Union à 50 % ;
- Les fonds structurels ont également un rôle décisif en matière de cohésion sociale: entre 2000 et 2006, la politique régionale a permis de créer 1,4 millions de nouveaux emplois dans l'Union européenne ;
- Durant la même période, 23 millions de personnes ont été raccordées à un système de collecte ou de traitement des eaux usées⁶⁷.

Afin d'atteindre cet objectif de développement durable territorial et inclusif, l'UE dispose en plus de la politique de cohésion d'autres instruments. A travers sa politique agricole, de sa politique d'emploi et d'affaires sociales, et de sa politique environnementale, l'UE s'efforce d'atteindre cette finalité d'une Europe plus juste et plus durable.

La Politique agricole commune (PAC) est la première politique de l'Union Européenne. C'est un système de subventions et de programmes européens pour l'agriculture, qui coûte 30 centimes d'euros par citoyen européen et par jour selon la Commission européenne. Le 1^{er} pilier de la PAC est le soutien aux agriculteurs et le 2^e est le développement rural. Avec 53 milliards d'euros de budget par an, la PAC représente actuellement 40 % du budget à long terme de l'UE pour 2007-2013, par rapport à près de 71 % en 1984. Toutefois, ce chiffre devrait chuter à 33 % en 2013 selon l'exécutif européen. La majorité des dépenses de la PAC (plus de 70 %) consiste en des paiements directs aux agriculteurs. La France est le premier bénéficiaire de cette politique, avec 20 % du budget. Viennent ensuite l'Allemagne et l'Espagne (environ 13 % chacune), l'Italie (environ 11 %) et le Royaume-Uni (environ 9 %). Le budget de la PAC est établi chaque année par les Etats membres et le Parlement européen, dans le cadre du budget à long terme de l'UE. L'avenir de la PAC est une source de tensions importante entre ses partisans, la France notamment, et ses détracteurs, dont le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Toutefois, la solide campagne de lobbying menée par la France, la plus grande bénéficiaire de la PAC, semble avoir porté ses fruits. En effet, le financement de l'agriculture européenne devrait rester inchangé. Cependant, la PAC fera également l'objet d'une réforme.

BONNES PRATIQUES EUROPEENNES

Le programme URBACT

URBACT est un programme européen d'échanges pour un développement urbain durable. Ce programme européen s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de cohésion: il a pour objectif de contribuer à mettre en œuvre la stratégie européenne de [Lisbonne-Göteborg](http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/aide-au-developpement-des-regions/presentation/la-politique-regionale.html), dont les priorités sont la compétitivité, la croissance et l'emploi. URBACT, ce sont à ce jour 300 villes, 29 pays et 5.000 participants actifs. URBACT est co-financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et les Etats membres et partenaires.

⁶⁷ « Aide de l'Europe au développement des régions », 19/08/11, toute l'europe <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/aide-au-developpement-des-regions/presentation/la-politique-regionale.html>

Women, Enterprise and Employment in Local Development (2008-2011)⁶⁸

Le projet WEELD, un des nombreux projets du programme URBACT, traite de la thématique de l'égalité des genres, et plus particulièrement de la participation des femmes sur le marché du travail.

Ce projet participe à la mise en œuvre de la stratégie « Europe 2020 ». Le cas de la ville de Celje en Slovénie est particulièrement intéressant. Ville de petite taille (49000 hab), c'est la première ville sous le critère de convergence ou objectif 1 de la politique de cohésion à jouer un rôle aussi important dans le programme URBACT. La ville de Celje connaît deux obstacles majeurs : un problème de prise en charge des plus anciens, et, dans ce secteur ce sont généralement des femmes peu qualifiées et mal payées qui travaillent. Le projet vise à développer l'entrepreneuriat chez les femmes, ainsi que la part des femmes dans l'économie de la connaissance. Pour faciliter les démarches, un nouveau concept a été mis en place le « one-stop shop », partenariat entre la chambre de commerce et les autorités locales, et financé par les fonds structurels européens. Celui-ci fournit un soutien et des conseils sur les formations professionnelles dans les domaines juridiques, gestion de projet, finance, comptabilité. Un soutien pour la mise en place informatique est à disposition afin que l'entreprise puisse fonctionner dès que possible. L'accès à internet facilite l'enregistrement de l'entreprise, voire sa fermeture. Toutes les informations sont directement envoyées aux différents services administratifs : impôts, sécurité sociale. Le projet a été un succès, il a aidé 74% d'entrepreneurs en plus.

Minority Ethnic Employability Support⁶⁹

Le projet « Minority Ethnic Employability Support », financé par le FSE, vise à réduire le taux de chômage chez les minorités ethniques en Irlande, en améliorant leur employabilité. En effet, les minorités ethniques doivent faire face à de nombreux obstacles (manque de confiance en soi, problème de la langue, isolation, transfert de compétences) pour rentrer sur le marché du travail. Au sein de ce projet plusieurs programmes ont été mis en place :

Information Advice and Guidance Service (IAG) est une démarche proactive et individuelle consiste à développer les compétences de chacun via un bilan de compétences, des ateliers de préparation aux entretiens et à l'écriture de CV, ainsi qu'une mise en relation avec des employeurs potentiels.

Le programme Learning Language for Work (LLFW) est également mis à disposition des participants, qui peuvent ainsi enrichir leur niveau de langue.

Living in Belfast (LIB), enfin, est un programme qui vise à aider les allochtones à faciliter leur intégration afin de réduire leur isolation.

Grâce au projet, Fatuma, somalienne, a réussi à trouver un emploi et souhaite continuer ses études afin de

⁶⁸ http://urbact.eu/fileadmin/Projects/WEED/outputs_media/FINAL_REPORT_FINAL.pdf

⁶⁹ <http://www.gemsni.org.uk/minority-ethnic-employability-support.html>

3.2 UNE POLITIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL HARMONIEUX AU NIVEAU EUROPÉEN

Indubitablement, sans la politique de cohésion, les disparités entre les territoires seraient encore plus marquées. Néanmoins, les répercussions sociales persistantes de la crise, l'exigence d'innovation induite par les défis toujours plus nombreux à l'échelle de la planète et la nécessité d'utiliser au mieux chaque euro dans les dépenses publiques appellent une réforme ambitieuse de cette politique. La politique est révisée tous les sept ans. La Commission européenne a rendu ses conclusions concernant l'avenir de la politique de cohésion en novembre 2010, dans un rapport intitulé « *Conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : l'avenir de la politique de cohésion* ». La position de la Commission européenne est au cœur de la polémique. La Commission propose une augmentation du budget européen de 5% par rapport au budget précédent, dont l'enveloppe allouée à la politique de cohésion dépendra. La Commission suggère une conditionnalité des aides dans le respect de la stratégie « Europe 2020 », en particulier dans les secteurs de l'emploi et de la croissance. Le futur FSE devrait correspondre intégralement à la stratégie « Europe 2020 » et aux « lignes directrices intégrées »⁷⁰.

Les idées les plus importantes avancées par la Commission comprennent les points suivants :

- Lier l'allocation de fonds aux objectifs d'Europe 2020. Ces objectifs incluent l'élévation du taux de l'emploi, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'accès à l'éducation, davantage d'investissements dans la recherche et les technologies, l'utilisation plus efficace de l'énergie et la promotion des technologies propres pour réduire les émissions de dioxyde de carbone.
- Inviter les Etats membres à signer des contrats de partenariat. Ces contrats correspondraient étroitement aux programmes de réforme nationale que les Etats membres doivent développer et mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Ils formuleraient donc des priorités en matière d'investissements, d'allocations des ressources et d'objectifs à atteindre.
- Concentrer les ressources sur un plus petit nombre de priorités. La Commission propose que les Etats membres et les régions concentrent les ressources issues des fonds structurels et des budgets nationaux sur un petit nombre de priorités thématiques liées aux objectifs d'Europe 2020. Les pays qui reçoivent relativement peu d'argent des fonds structurels devraient concentrer leurs programmes sur 2 ou 3 priorités.
- Imposer certaines conditions pour les paiements. La Commission propose de se mettre d'accord sur une série de conditions spécifiques avec chaque Etat membre. Ces conditions pourraient être liées à la

⁷⁰ <http://www.euractiv.com/fr/politique-regionale/lavenir-de-la-politique-de-cohesion-declenche-un-conflit-europeen-news-497085>

mise en œuvre d'améliorations dans l'administration publique ou à des réformes de la législation nationale, comme par exemple les règles sur l'emploi ou les normes environnementales. Les paiements finaux ne seraient pas exécutés jusqu'à ce que les conditions préétablies soient remplies.

- **Créer une « réserve de performance » pour récompenser les meilleurs élèves.** Il fut suggéré qu'une petite partie du budget pour la politique de cohésion (peut-être 3 % du total) soit gardée en réserve et utilisée pour verser des paiements bonus aux Etats membres et aux régions qui réussissent le mieux à atteindre et à surpasser leurs objectifs prédéfinis.
- **Un contrôle et une évaluation renforcée.** La Commission pense que l'amélioration du contrôle et de l'évaluation des systèmes sont nécessaires pour arriver à une approche plus orientée vers les résultats. Elle souhaiterait des objectifs clairs et mesurables ainsi que des indicateurs définis à l'avance qui pourraient être utilisés pour évaluer les résultats des programmes dans les Etats membres.
- **Combiner subventions et prêts.** Utiliser l'argent de l'UE pour accorder des prêts est une pratique considérée comme un moyen de maximiser l'impact de l'argent public et d'encourager des investissements financiers plus durables. La Commission a déjà utilisé des « instruments d'ingénierie financière » au cours de la période de programmation actuelle (2007-2013).
- **Renforcer la dimension territoriale.** Le Traité de Lisbonne stipule que l'Union européenne devrait non seulement promouvoir la cohésion économique et sociale, mais aussi la cohésion territoriale. Cela implique que l'UE devrait avoir pour objectif d'assurer un développement plus équilibré de l'activité économique à travers toutes ses régions, y compris les zones urbaines et rurales, les îles et les régions périphériques. En particulier, la Commission a l'intention d'accorder plus d'attention aux zones urbaines et d'augmenter l'implication des autorités locales et régionales dans les programmes opérationnels.
- **Renforcer les partenariats.** La Commission souhaite augmenter l'implication des parties prenantes locales et régionales, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des programmes opérationnels. Elle souhaite également encourager la diffusion des approches de développement local basées sur des partenariats entre divers acteurs compétents.

C'est à l'automne 2010 que se sont tenues les journées européennes des villes et des régions à Bruxelles dont le thème était : « Objectif 2020 : compétitivité, coopération et cohésion pour toutes les régions ». De nombreux débats ont eu lieu afin de discuter de l'avenir de la politique régionale, si chère à certains. Chère ? Oui, en terme de coûts. Pour d'autres, évoquer la coupe du budget de la politique de cohésion suscite l'ire car, sans elle, comment parvenir à rattraper le retard, notamment économique. Pour l'ancien maire de Budapest⁷¹, les bénéfices de la politique régionale sont évidents. Sa ville a largement bénéficié des fonds structurels européens. C'est ainsi qu'aujourd'hui le PIB de la région de Budapest dépasse de 75% le benchmark de la moyenne européenne. Nombre d'investissements publics furent possibles grâce au soutien européen : le nouveau système d'égouts, la construction de la ligne 4 du métro. L'avenir de la politique est également crucial pour les pays

⁷¹ <http://www.euractiv.com/specialweek-regions2020/cutting-eu-funds-could-harm-growth-says-budapest-mayor-news-498498>

d'Europe centrale et orientale. Ils font partie des principaux bénéficiaires des fonds structurels européens. Pour les premiers ministres de la Pologne et de la République Tchèque aucune baisse du budget n'est envisageable. Contrairement à la position des PECO, Le gouvernement français s'est vivement opposé à une augmentation du budget de la politique cohésion, tout en défendant le maintien d'une approche territoriale intégrée. En effet, pour le président français, la PAC doit être la politique vers laquelle doivent se tourner toutes les préoccupations futures. Neuf pays européens s'opposent à la proposition de hausse du budget européen pour l'enveloppe 2014-2020 dont la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne⁷².

Selon le commissaire, la politique de cohésion est le meilleur instrument pour parvenir à atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». De plus, la politique de cohésion est la politique qui permet une meilleure visibilité de L'UE. Cependant, tout comme certains États membres, et le Parlement Européen⁷³, le commissaire partage une vision d'une politique plus axée sur les résultats. Pour Monsieur Hahn, Il est souhaitable de définir quelques objectifs prioritaires et mettre en œuvre plus de flexibilité. La politique de cohésion devrait être une meilleure interface entre le développement urbain et le développement régional, afin d'obtenir une meilleure cohésion sociale. La dimension urbaine est une dimension essentielle de la politique de cohésion car elle favorise une meilleure inclusion sociale, une des priorités de la politique régionale. De plus, 80% des gaz à effets de serre sont émis en zone urbaine, et pour lutter contre le réchauffement climatique il faut prendre cette variable en compte. Quatre commissaires européens ont appelé le président Barroso à maintenir le budget de la politique de cohésion pour l'enveloppe 2014⁷⁴. *«Nous proposons la création d'un cadre européen stratégique commun [regroupant] le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (Ifop)»*, écrivent les commissaires Hahn (Développement régional) Damanaki (Pêche), Andor (Emploi et affaires sociales) et Ciolos (Agriculture), afin que leur utilisation soit plus en adéquation avec la stratégie « Europe 2020 ». Le conseil des communes et des régions d'Europe défend également cette position. Tout comme Fo Clucas, président du Groupe Alde au comité des régions, un principe de conditionnalité des aides européennes devrait être imposé afin de garantir une implémentation efficace qui permettrait l'évolution vers une économie à faible émission de carbone. La conservation de l'approche intégrée de la politique de cohésion (non séparation du Fonds Social Européen des autres instruments de la politique de cohésion européenne, en particulier le Fonds Européen de Développement Régional comme instrument financier de la politique de cohésion) est également discutée. Les dirigeants des quatre pays de Visegrad (la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie et la Slovaquie) s'opposent à une renationalisation ou à une conditionnalité de l'attribution des aides européennes.

La politique régionale est jugée trop coûteuse par rapport aux résultats escomptés. Le président Barroso appelle quant à lui les régions à s'investir plus dans la réforme. De plus, entre les régions et les gouvernements, il n'existe pas de stratégie coordonnée au sein des États membres afin d'anticiper la mise en application de la

⁷² <http://www.euractiv.com/euro-finance/eu-countries-call-slim-eu-budget-news-507532>

⁷³ <http://www.euractiv.fr/parlement-demande-politique-regionale-orientee-resultats-article>

⁷⁴ <http://www.euractiv.com/regional-policy/commissioners-urge-barroso-streamline-eu-funds-news-497546>

stratégie Europe 2020. De nombreuses oppositions demeurent au sein même de la politique de cohésion : quel est l'échelon qui sera privilégié : la ville ou les zones rurales ? En effet, avec la crise financière, et les politiques de rigueur les Etats diminuent les budgets des régions. Ce n'est pas seulement une lutte entre l'UE et les Etats mais entre les Etats et les régions.

Des politiques européennes encore plus locales ?

La Commission européenne veut rebattre les cartes de la politique régionale au profit des zones urbaines tout en encadrant strictement l'affectation des aides. Les PME, l'innovation et l'environnement seront les principaux bénéficiaires⁷⁵. Mieux, la politique urbaine se voit offrir une enveloppe dédiée, estimée à 5% minimum du Feder accordé à chaque pays.

Précieuses pour les régions, les subventions doivent cependant respecter des orientations spécifiques. La Commission souhaite que 80% des fonds FEDER accordés aux Etats soient affectés à des domaines prioritaires : 30% pour les PME, 30% pour la R&D et l'innovation et 20% pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce dernier thème offre une fenêtre de tir pour la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements, identifiés parmi les cibles prioritaires. Le Fonds social européen prend lui aussi le tournant des objectifs de l'UE pour 2020. 20% de l'enveloppe nationale remise à chaque Etat devra profiter avant tout à « l'inclusion sociale » et la « lutte contre la pauvreté ». Plus ciblés, les fonds européens devraient également servir de levier pour associer plus étroitement les acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises...) au développement territorial. La Commission soutient ainsi la création de « groupes d'action locale » en veillant à ce que chaque membre soit correctement représenté et ne détienne pas plus de 49% des «droits de vote ». Les cartes sont aussi rebattues en direction des régions intermédiaires (Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie...), qui ont bataillé ferme depuis l'an dernier pour obtenir un coup de pouce financier. Elles pourront utiliser les fonds européens à hauteur de 60% du coût total de leurs projets, contre 50% pour les régions les plus riches.

Quant à la simplification des règles de répartition des fonds structurels, c'est également une option proposée. Elle permettrait une réduction des coûts ainsi qu'une meilleure lisibilité de l'attribution des fonds. C'est dans ce sens que le Parlement européen a voté trois amendements, afin de simplifier les règles d'attribution du FSE.

Les crédits alloués à la politique de cohésion dans les domaines du transport propre et de l'énergie, et de la télécommunication, sont menacés par l'éventuelle création d'un fonds propre, un fonds d'infrastructure. Aucune annonce n'a encore été faite.

3.3 ET L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS TOUT ÇA ?

Les orientations budgétaires auront incontestablement une influence sur le développement et le fonctionnement du secteur de l'économie sociale. L'actualité de la Commission européenne démontre à quel point les décisions prises à ce niveau ont un impact direct sur les associations et les citoyens les plus nécessiteux.

⁷⁵ <http://www.euractiv.fr/exclusif-villes-grandes-gagnantes-future-politique-regionale-article>

Ainsi, après l'annonce d'une réduction drastique du budget européen consacré aux plus pauvres, les associations poussent un cri d'alarme. Le programme européen d'aide alimentaire pourrait disparaître en 2013. Utilisé dans 19 des 27 Etats membres, le PEAD (Programme européen d'aide aux plus démunis) permet de financer l'aide alimentaire de 13 millions d'Européens pauvres, dont 4 millions de Français. Créé sous l'impulsion de Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, le PEAD a été conçu comme outil de régulation des stocks dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). En temps de crise économique et de politique de rigueur, on peut notamment se poser la question de l'avenir des fonds structurels européens, et plus particulièrement celui du FSE. Quelles seraient les conséquences d'une diminution des montants du FSE sur les structures d'économie sociale ?

Le montant disponible pour la France pour la programmation 2007-2013 a été largement diminué par rapport à la période précédente. Or, avec l'arrivée de la crise financière, d'abord, puis économique et sociale, les besoins en la matière n'en sont que d'autant plus importants. Les acteurs de l'insertion, sur le terrain, en font tous l'expérience. Le FSE continuera à jouer un rôle fondamental dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, tout en renforçant l'emploi et les qualifications. Aujourd'hui, 75 % des Roumains souffrent de la pauvreté qui a considérablement augmenté dans les zones urbaines, principalement en raison de la hausse du chômage⁷⁶. Et, pour lutter contre ce phénomène, le FSE est un instrument non négligeable. Comment parvenir à atteindre les objectifs de la stratégie « Europe 2020 », qui prévoit notamment la réduction du nombre d'Européens vivant en dessous du seuil de pauvreté de 25 %, si les crédits européens disponibles baissent ?

A l'heure où nous imprimons ces lignes, nous ne pouvons présager de l'évolution de la politique de cohésion européenne.

Par ailleurs, un autre débat sur lequel les structures d'économie sociale doivent rester alertes est celui de la libéralisation des services et de son impact sur les services sociaux.

Les associations, et les autres structures de l'économie sociale rentrent dans le cadre juridique des prestataires de services sociaux d'intérêt généraux (SSIG). Tout en reconnaissant leur rôle fondamental dans la participation au principe de cohésion sociale et territoriale, le droit communautaire soumet les services sociaux d'intérêts généraux aux règles communes de concurrence du marché européen, au même titre que l'ensemble des opérateurs économiques présents sur le marché. En outre, dans une communication en date d'avril 2006, la Commission souligne « leur contribution à plusieurs objectifs et valeurs essentiels de la Communauté, tels qu'un haut niveau d'emploi et de protection sociale, un niveau élevé de protection de la santé humaine, l'égalité entre hommes et femmes, et la cohésion économique, sociale et territoriale »⁷⁷. En temps de crise économique, la demande en services sociaux s'accroît, alors même que les budgets consacrés à ces services sont moindres. Et pourtant, les SSIG ont joué un rôle de tampon social et d'amortisseur indispensable des impacts de la crise sur les personnes les plus démunies. Et, les associations sont les mieux placées pour répondre aux demandes sociales de par leur plus grande souplesse, leur réactivité, ainsi que par leur ancrage dans les réseaux sociaux

⁷⁶ <http://www.euractiv.com/fr/europe-sociale/la-reduction-de-la-pauvrete-est-un-objectif-impossible-selon-la-roumanie-news-470142>

⁷⁷ http://ec.europa.eu/employment_social/social_protection/docs/com_2006_177_fr.pdf

locaux. Les associations étant déjà limitées dans l'accès à des ressources financières pour soutenir le développement et le maintien de services sociaux, comment pourraient-elles remplir leur mission de soutien aux plus vulnérables si leurs fonds décroissent ?

3.3.1 L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EST UN VECTEUR DE LA COHESION SOCIALE EN EUROPE

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est présent et agit au quotidien dans tous les secteurs de la politique de cohésion de l'union Européenne. Ce secteur, formé d'une kyrielle d'associations, coopératives, mutuelles, fondations, détient une place considérable en Europe. En effet, les entreprises d'économie sociale sont présentes dans pratiquement toutes les branches de l'économie.

Par exemple, l'économie sociale en France représente 12% du PIB, en Espagne, 14%. Au niveau européen, le secteur de l'économie sociale représente quelques 10% de l'ensemble des entreprises européennes (soit 2 millions d'entreprises) et 6% de l'emploi total⁷⁸. Ce secteur dispose d'un potentiel élevé d'emplois stables, car pouvant difficilement être délocalisés. Aujourd'hui, il existe une plus grande prise en compte de l'économie sociale dans les différentes initiatives européennes. L'économie sociale est présente au niveau des institutions européennes. Au sein de la Commission, il existe une unité économie sociale au sein de la DG Entreprises et industrie. Au Parlement européen, un intergroupe économie sociale a été créé. Enfin, la mise en place du Comité économique et social européen démontre la préoccupation au niveau européen concernant le secteur de l'économie sociale. Organe consultatif, il a pour mission de communiquer aux Institutions l'opinion des représentants de la vie économique et sociale. Dans les politiques qui sont ainsi déployées, les objectifs auxquels l'économie sociale est associée sont essentiellement l'emploi, les services à la collectivité et la cohésion sociale et, de ce fait, se fédèrent avant tout autour de deux grands axes de l'action des pouvoirs publics : les politiques sociales et politiques d'intégration au marché du travail et à la société, d'une part, et celles de développement local et de création d'emploi, d'autre part.

L'économie sociale constitue aussi un moteur stratégique de développement local et territorial. Elle a, en effet, un large potentiel pour lancer des processus de développement endogène dans des zones rurales, réactiver des zones industrielles en déclin, réhabiliter et redynamiser des espaces urbains dégradés, bref, contribuer au développement économique endogène, restaurer la compétitivité de certains territoires et faciliter l'intégration de ces derniers aux niveaux national et international, en corrigeant d'importants déséquilibres géographiques. Bon nombre d'États membres de l'Union européenne possèdent au sein de leur administration publique nationale une instance de haut rang dotée de compétences reconnues et explicites en matière d'économie sociale : le secrétariat d'État à l'économie sociale du gouvernement national belge, la direction générale de l'économie sociale qui existe en Espagne au sein du ministère du travail et de plusieurs gouvernements régionaux. La valeur ajoutée de l'économie sociale est évidente au niveau européen. L'économie sociale contribue à la préservation

⁷⁸ Economie sociale dans l'Union européenne, <http://www.mi-is.be/be-fr/economie-sociale/europe>

du tissu social et économique, au développement de la démocratie, à l'innovation sociale, à l'emploi et au développement local.

Force est de constater que les structures de l'économie sociale font partie des gros employeurs européens dans de nombreux domaines : la santé, l'éducation, les services sociaux, l'art, la culture mais également la science ou encore l'environnement. Il existe près de 110 000 fondations d'utilité publique au sein de l'Union européenne, qui emploient entre 750 000 et un million de personnes. L'économie sociale représente 10 % de l'ensemble des entreprises européennes, soit 2 millions d'entreprises, ou 6 % de l'emploi total⁷⁹. ». L'économie sociale dispose d'un potentiel élevé pour créer et maintenir des emplois stables, principalement attribuable au fait que ses activités, de par leur nature, ne peuvent pas être délocalisées.

Il faut également préciser que les structures d'économie sociale s'appliquent à intégrer et mettre en œuvre les trois piliers (économique, social et écologique) de la stratégie « Europe 2020 » et contribuent, de fait, à l'implémentation des stratégies européennes. En effet, les entreprises d'économie sociale respectant les concepts de la responsabilité sociétale accordent une importance particulière aux principes définissant la responsabilité sociétale des entreprises, et du territoire. Une résolution du Parlement européen en date du 19 février 2009 souligne le rôle de l'économie sociale dans notre société et invite la Commission et les Etats membres à lui donner plus de reconnaissance. Le rapport Toia souligne le rôle fondamental et primordial de l'économie sociale dans la société : *« l'économie sociale joue un rôle essentiel dans l'économie européenne en alliant profitabilité et solidarité, en créant des emplois de qualité, en renforçant la cohésion sociale, économique et territoriale, en générant du capital social, en promouvant la citoyenneté active, la solidarité et une forme d'économie dotée de valeurs démocratiques, qui place l'être humain au premier plan et soutient le développement durable et l'innovation sociale, environnementale et technologique »*⁸⁰. Cette primauté de l'économie sociale n'est possible qu'à travers le financement de son action d'intégration sociale, et en particulier à travers le FSE.

La commission de l'emploi et des affaires sociales du PE a publié un avis en avril 2011 sur l'avenir du FSE⁸¹ : *« La commission souligne notamment qu'il convient de considérer le FSE comme une ressource essentielle pour soutenir l'emploi et l'intégration sociale et demande que son potentiel soit pleinement utilisé dans ce domaine. Pour les régions rurales connaissant une forte émigration, la commission préconise de renforcer les liens entre le FSE et les autres Fonds structurels afin de réduire ces pertes et de soutenir le développement économique »*. Nonobstant la réticence de certains Etats membres à accroître, voire maintenir l'enveloppe du budget européen en matière de politique de cohésion, il est évident que les effets de la crise ne s'en feront que plus ressentir et aggraveront la situation économique et sociale. Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple des associations en France. La volonté de l'Etat de réduire les dépenses publiques affectent directement le budget des collectivités locales et, de fait, les subventions aux associations. Le milieu associatif français se voit donc pénalisé par ces

⁷⁹ http://www.europarl.europa.eu/sides_getDoc_FR.pdf

⁸⁰ http://www.europarl.europa.eu/sides_getDoc_FR.pdf

⁸¹ <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=445&langId=fr>

mesures d'austérité. L'ancien président du Samu social et ancien secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire, Xavier Emmanuelli, a démissionné en signe de protestation à la réduction des moyens consacrés au logement d'urgence. La conséquence immédiate de cette baisse du financement a été la fermeture de nombreux centres d'hébergement d'urgence. L'Etat transfère ces compétences obligatoires mais pas l'argent nécessaire à leurs réalisations. Alors que leurs dépenses explosent et que leurs recettes sont des plus incertaines et même en baisse à cause de la crise, les collectivités locales n'ont pas d'autre choix que de réduire drastiquement leur dépenses. Comme elles sont obligées d'assumer les compétences obligatoires, elles sont contraintes de couper le robinet des subventions. Par exemple, le conseil général de Tarn-et-Garonne envisage de baisser de 15 % son enveloppe pour le budget 2010. Il en est ainsi partout en France. Les associations sportives, culturelles mais aussi à caractère social s'inquiètent de leur avenir car leur budget sera de plus en dur à boucler d'autant que le bénévolat connaît une crise des vocations. En Grande-Bretagne, la municipalité déshéritée de Tottenham, a vu son budget amputé de 41 millions de livres (47 millions d'euros) à cause du plan de rigueur. Indubitablement, une réduction du budget européen en faveur des fonds structurels ne fera qu'amplifier les méfaits de la crise, entraînant entre autres une hausse des inégalités sociales, et accroîtra le malaise social.

3.3.2 POUR L'AUTONOMISATION DU SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE

Comment le secteur de l'économie sociale peut-il se développer de manière à s'assurer une activité économique pérenne ?

La crise économique et sociale n'épargne en aucun cas le secteur de l'économie sociale. Elle met en évidence la nécessité de modifier profondément les manières de produire, d'échanger, de consommer, d'investir. Du fait de ses motivations sociales et économiques, le secteur de l'ESS peut apporter des réponses innovantes à ces besoins.

Parmi les chercheurs, l'existence de l'économie sociale est très souvent interrogée sur sa position et son rôle dans le système économique capitaliste qui prévaut aujourd'hui. Pour certains, peut-être les plus idéalistes, l'économie sociale doit se présenter comme une alternative opposée au système. Pour d'autres, elle doit exister dans le système aux côtés des entreprises classiques et faire valoir les plus-values apportées par ses finalités. Ainsi, François Soulage prend pareille position : « c'est un grand débat au sein de l'Economie sociale de savoir si elle est une alternative à l'économie libérale ou une alternative dans l'économie libérale. Nous pensons qu'elle doit être une autre manière de se situer dans celle-ci, en offrant une autre manière de combiner les capitaux, une manière différente de manager les hommes, une autre distribution des résultats. »⁸²

Comme tous les autres acteurs économiques, le secteur de l'économie sociale n'a pas été épargné par la crise économique. Les crises économiques mettent en évidence des questionnements nécessaires sur les manières de produire, d'échanger, de consommer, d'investir. L'économie sociale ne peut échapper à ces réflexions.

⁸² François Soulage, « La mondialisation et l'économie sociale », page 2
http://www.esfin-ides.com/esfin-anciensite/pages/publications/mondialisation_es.pdf

Bien avant la crise économique, elle s'est posée comme un modèle de développement qui s'inscrit dans la durabilité. En 2008, Jean-Claude Dutilleul déclarait lors de la Conférence européenne de l'économie sociale que la crise « redonne[nt] une force particulière à tous ceux qui proposent et défendent une façon de concevoir l'activité économique sur la base de valeurs qui ne sont pas la seule maximisation des profits et la loi des marchés »⁸³. Si les mutations engendrées par la crise et par l'émergence de nouveaux besoins constituent des opportunités pour le secteur, il n'en reste pas moins que les entreprises d'économie sociale ont elles aussi souffert du ralentissement des activités économiques. En effet, leur activité a pâti du manque de demande et de la réduction des subventions publiques. La crise doit aussi pousser les structures d'économie sociale à réfléchir sur leurs ambitions et leur mode de fonctionnement pour évoluer positivement et de manière autonome : « c'est pourquoi les questions essentielles demeurent : la capacité à atteindre une dimension pertinente et se donner les moyens d'un développement autonome des entreprises de notre secteur. Pour l'économie sociale, la préservation de l'autonomie des entreprises demeure une dimension essentielle de l'action. Dès lors que cette question de l'autonomie devient centrale, il faut se demander si l'on possède les outils économiques adaptés pour constituer des pôles qui peuvent peser sur l'économie. Ces outils, économiques, ne concernent plus le seul monde coopératif ou le seul monde mutualiste, ils doivent être des outils communs ou complémentaires au service de toutes les entreprises du secteur utilisables pour un marché aux dimensions nouvelles. »⁸⁴.

Pour réfléchir aux réponses à apporter à la crise économiques, le Labo de l'Economie sociale et solidaire a mis en évidence « 50 propositions pour changer de cap »⁸⁵ qui amènent les acteurs à la construction d'initiatives innovantes. Ces propositions sont réparties dans douze chapitres soumis au débat entre les parties prenantes :

1. Pour un New Deal d'intérêt général ;
2. Pour un Etat investisseur social ;
3. Créer des emplois de qualité ;
4. Développer les coopérations territoriales ;
5. Ouvrir la gouvernance des entreprises ;
6. Evaluer les impacts sociaux et environnementaux ;
7. Développer la finance solidaire et responsable ;
8. Favoriser l'entrepreneuriat social ;
9. Encourager l'innovation sociale ;
10. Démocratiser la consommation responsable ;
11. Inciter à la participation citoyenne ;

⁸³ Conférence européenne de l'économie sociale, Strasbourg, 21 et 22 novembre 2008

⁸⁴ François Soulage, *op. cit.* page 3.

⁸⁵ <http://www.lelabo-ess.org/propositions/50-propositions-pour-changer-de-cap/>

12. Mettre en place de nouveaux indicateurs de richesse.

Ces propositions sont ouvertes au débat entre les acteurs et constituent un point de départ pour une auto-analyse du secteur.

Les moyens financiers étant limités, il est important pour les acteurs de l'économie sociale d'être extrêmement créatifs afin de mener au mieux des initiatives audacieuses qui s'inscrivent dans leurs objectifs au moindre coût. La question de la diversification des sources de financement et du déploiement des activités doit être au cœur des plans de gestion des structures d'économie sociale : « l'ESS doit trouver des sources de financement jusque là non sollicitées. (...) Nous devons également construire des modèles économiques dans lesquels des capitaux privés abondent des projets sociaux »⁸⁶.

PISTES DE REFLEXION

Plusieurs pistes sont avancées pour permettre aux entreprises d'économie sociale d'assurer leur autonomie tant par rapport aux pouvoirs publics que par rapport aux entreprises :

- **Les financements solidaires** : le recours aux financements solidaires est une piste à explorer. Ces financements viennent généralement d'organismes de financement pouvant apporter des prêts ou des participations en capital aux associations, coopératives.
- **Les appels d'offres** : les appels d'offres lancés par les institutions publiques sont également des opportunités pour le secteur. La généralisation de l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics constituerait une opportunité pour le secteur qui, de par son activité et ses objectifs, disposerait d'un avantage incontestable (voir supra).
- **Les fonds européens** : l'Union européenne octroie un certain nombre de financements auxquels les structures de l'économie sociale peuvent prétendre. Certaines structures s'associent déjà pour proposer des projets. Bien entendu, l'importance des montants octroyés dépend des décisions nationales quant à l'alimentation du budget européen. Les prochaines négociations sur le budget auront indéniablement un impact sur la disponibilité des moyens (voir infra).
- **Les partenariats** : des alliances avec l'économie classique sont possibles voire souhaitables pour assurer la pérennité des activités. Le développement des politiques de responsabilités sociétales des entreprises classiques pourrait amener à multiplier ces partenariats basés sur des relations égalitaires.
- **Le travail en réseau** : travailler en réseau avec d'autres structures et mettre en commun la gestion de certains aspects (comme la comptabilité, la gestion du personnel, la logistique, etc.) permet de réduire les coûts de fonctionnement.
- **L'innovation sociale et économique** (voir infra) : pour se développer, les structures d'économie sociale ont intérêt à proposer de nouveaux services, des services innovants répondant à de nouveaux

⁸⁶ Interview de Christophe Chevalier, PDG du Groupe Archer et Président de la Fédération des comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi in *La gazette Santé et social*, n° 77, septembre 2011.

besoins. A ce titre, l'économie sociale a été à l'avant-garde du développement des emplois verts. Aussi pourraient-elles proposer un service de conseils aux entreprises classiques qui n'ont pas encore investi ce terrain. Elles proposeraient un service de consultance, préférable à la position de sous-traitant.

ENCADRE

L'Adive : l'agence pour la diversité entrepreneuriale

Avant la création de l'ADIVE et la mise en place du dispositif « Achats et Diversité », EADS et la Fondation KPMG ont tenu à ce qu'une étude comparative sur le programme « Supplier Diversity » aux Etats-Unis soit menée afin de valider la viabilité du programme.

L'ADIVE offre des opportunités aux entrepreneurs :

- La possibilité de se faire connaître par les entreprises qui pourraient avoir besoin d'eux ;
- La possibilité de signer des contrats avec de grandes entreprises ;
- L'opportunité de faire ses preuves dans un milieu professionnel très compétitif ;
- La véritable égalité des chances dans un marché concurrentiel.

L'ADIVE offre des opportunités aux grandes entreprises :

- Un programme sur mesure pour chaque entreprise selon son secteur d'activité, son site géographique et ses projets ;
- L'identification des entrepreneurs en fonction des appels d'offre en cours ;
- L'accès à la base de données des entrepreneurs pour que les acheteurs les contactent directement s'ils le souhaitent.

Participer au programme « Achats et Diversité » peut générer des avantages nouveaux :

- Développer des relations privilégiées avec ses fournisseurs ;
- Proposer des produits correspondant mieux aux attentes des clients ;
- Bénéficier du potentiel d'innovation des fournisseurs ;
- Ouverture sur les pays d'origine des fournisseurs.

Mais l'Adive propose aussi de mettre les pratiques d'achats en cohérence avec les axes stratégiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Et pour les entreprises internationales, l'Adive aide à homogénéiser les pratiques des entités françaises et anglo-saxonnes. En renforçant sa présence au niveau local, la grande entreprise verra son engagement récompensé en bénéficiant de toutes les compétences présentes. www.adive.fr

La question de la pérennité de l'économie sociale est cruciale, et il convient de considérer la question des financements européens et leur impact sur les structures d'économie sociale. En effet, à travers la politique régionale, encore appelée politique de cohésion, l'Union Européenne représente un organe décisionnel majeur dans l'attribution de fonds pour les structures d'économie sociale. L'Union européenne œuvre par le truchement de ses politiques, et a fortiori par le biais de la redistribution des fonds structurels, à plus de cohésion et plus de solidarité sur son territoire. Dans ce dernier chapitre, il s'agit d'analyser les enjeux européens liés à la question du budget et de son impact sur les structures d'économie sociale.

CONCLUSION

CONSTRUIRE DES TERRITOIRES SOLIDAIRES

Cette vaste étude collective a permis d'observer plusieurs composantes de la cohésion territoriale, durable et solidaire, qui fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses perceptions, selon que l'on soit un acteur politique, une entreprise, une structure d'économie sociale ou un citoyen. La cohésion territoriale est aussi questionnée par des conceptions différentes de la solidarité et traversée par des courants idéologiques. Pourtant, la pertinence de ces débats ne fait aucun doute. En effet, une société qui met de côté une partie de sa population plus précarisée ne peut se développer de manière pérenne. La crise amène également son lot de questionnements fondamentaux sur les modèles de développement adéquat, alliant croissance solidaire et respect de l'environnement.

Construire des territoires solidaires à l'échelle européenne présuppose un certain nombre d'éléments importants et interdépendants qu'il convient d'avoir à l'esprit. Nous n'avons pu tous les analyser dans cet ouvrage. Mais nos recherches nous ont néanmoins permis de tirer plusieurs enseignements.

D'abord, l'importance des partenariats à l'échelle locale. Assurer un développement local durable et solidaire ne pourra se faire que si toutes les parties prenantes présentes sur le territoire sont impliquées dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Cela suppose en amont :

- que tous les acteurs soient convaincus de leur responsabilité sociétale et de la pluralité des intérêts. Les collectivités territoriales qui ont une légitimité politique peuvent donc prendre l'initiative de rassembler les acteurs afin de co-construire les politiques locales. A cet égard, les dispositifs participatifs sont autant d'outils efficaces pour assurer une participation équilibrée des parties prenantes ;
- que tous les acteurs puissent se développer de manière équilibrée afin de peser dans le dialogue. Ceci peut supposer des soutiens permettant de s'autonomiser, d'agir de manière indépendante. On l'a vu, pour l'économie sociale, cette question de l'autonomie par rapport aux pouvoirs publics d'une part et aux entreprises d'autre part est très importante pour assurer sa pérennité. Mais la question vaut également pour les citoyens, principalement les plus défavorisés, qui ont besoin d'être aidé afin d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Ensuite, la planification politique. Il s'agit de parvenir à un développement durable et solidaire passera par une planification politique intégrée, qui prend en considération tous les domaines d'action des collectivités (logement, emploi, éducation, mobilité, etc.) et les analyse sous l'angle social, économique et environnemental. Cela suppose une planification détaillant les objectifs et les moyens de les atteindre. Les difficultés financières ne permettront sans doute pas aux collectivités de tous les réaliser mais une utilisation rationnelle des ressources (tant financières qu'humaines), et surtout beaucoup de créativité, amèneront des résultats tangibles.

Enfin, construire des territoires durables et solidaires au niveau européen suppose la mise à disposition de moyens pour permettre à l'Union européenne de mener des politiques à la hauteur de ses ambitions définies dans la stratégie « Europe 2020 ». Cependant, d'après un rapport du Parlement européen, l'Union européenne en axant ses résultats sur la croissance économique au détriment des citoyens, n'atteindra pas les objectifs escomptés, ni en termes d'éducation, de pauvreté, d'emploi ou d'efficacité énergétique. La gouvernance économique aurait-elle empiétée sur la gouvernance démocratique?

L'amplitude du futur budget européen fait actuellement l'objet d'âpres discussions. L'avenir nous montrera quelle vision de l'Europe l'a remporté.

ANNEXE : PRÉSENTATION DES AUTEURS

CHORUM



CHORUM est la mutuelle de protection sociale complémentaire dédiée aux entreprises et aux salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle apporte aux employeurs de l'ESS et à leurs salariés des garanties et services en prévoyance, santé, épargne, retraite et d'ingénierie sociale, adaptés à leurs besoins.

www.chorum.fr

CIDES



CIDES, créé par la mutuelle CHORUM, est un centre de ressources et d'action pour le développement de l'emploi de qualité dans l'économie sociale et solidaire. Conçu comme un outil au service des dirigeants et des employeurs de l'économie sociale et solidaire, CIDES produit des études pour mieux prendre en compte les évolutions du secteur, soutient les expérimentations innovantes des acteurs, et propose des outils pour faire évoluer les pratiques.

<http://cides.chorum.fr/>

POUR LA SOLIDARITÉ



Pour la Solidarité (PLS) est un Think Tank européen au service des citoyens et des décideurs politiques, sociaux et économiques de l'Union Européenne pour la promotion de la solidarité sous toutes ses formes. PLS propose une expertise extérieure et professionnelle à partir d'une démarche originale, celle de se positionner comme un pôle de reliance

européenne entre acteurs de toute l'Europe élargie, associations de la société civile organisée, acteurs publics, syndicats, chercheurs et entreprises. Par les partenariats sans cesse engendrés et les activités menées, l'association joue un rôle actif dans la formulation des politiques publiques, l'accroissement de l'intérêt des entreprises pour leur responsabilité sociétale et l'encouragement de la participation des citoyens et des organisations de la société civile. En lien constant avec les institutions européennes, Pour la Solidarité est le seul Think Tank européen dédié à la promotion de la solidarité en Europe. Forts de cette expérience, PLS s'appuie sur un large réseau de partenaires tant au niveau local que transnational, dans plus de 15 Etats membres de l'Union européenne.

www.pourlasolidarite.eu